

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4228 du Vendredi 3 Mai 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CRISE LIBYENNE

Abdoulaye Bathily déploie la mauvaise foi des leaders politiques

L'ancien représentant spécial du secrétaire général des Nations unies a informé le Président Sassou-Nguesso de "la dynamique malheureusement négative qui se profile à l'horizon pour que l'UA en soit amplement informée".

(P.3)



EDITORIAL

**Des poux sur
la tête du Cardinal
Ambongo !**

EDUCATION

Vers l'érection d'un lycée d'enseignement général à Djiri (P.13)

REFLEXION

**La formation permanente
n'est pas seulement un droit des prêtres,
c'est aussi un besoin de l'Eglise**



Les prêtres
en procession

(P.11)

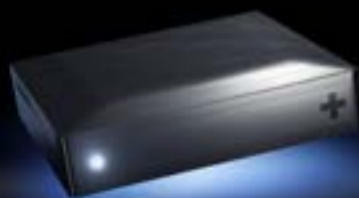
CANAL+



NOUVEAU

DECODEUR CONNECTE

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+



Etude de Maître François Den LOUBOTA, NOTAIRE
Boîte postale: 4315; Téléphone: 05 503 41 18/06 822 96 60/05 748 99 64
FAX: 222 94 51 81
E-mail: loubota47@live.fr
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAINT FELIX En abrégé «SCI SAINT FELIX»

Au capital de Un Million (1 000 000) de francs CFA
Siège social: Avenue MOUNGALI, Côte Sauvage, boîte postale 94
Pointe-Noire/République du Congo
RCCM: «OHADA»: CG-PNR-01-2007-B42-00055

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe-Noire le **13 janvier 2023**, dont le Procès-verbal enregistré au Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre (EDT) de Pointe-Noire-Tié-Tié, le **13 avril 2023**, folio **073/11**, n° **0754**, déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le **11 avril 2023**, Répertoire N° **026/2023**, enregistré, même ville et date, folio **073/12**, n° **0755**,

Les associés de la «SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAINT FELIX», dite «SCI SAINT FELIX», constituée aux termes des STATUTS sous seings privés, en date à Pointe-Noire du **15 décembre 2006**, déposés au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, enregistrés, le **12 février 2007**, respectivement, folio **027/2**, n° **559** et folio **027/1**, n° **558**; Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2007-B42-00055**, en date du **23 février 2024**, ont décidé de ce qui suit:

1-Cession de la totalité de leurs parts

sociales: En rétrocession, par cession desdites parts à Monsieur **Jean-Luc Albert GUENIN** et Madame **Christiane GUENIN, née RIVIERE**, en leurs qualités des deux (2) seuls associés et porteurs de parts de ladite société;

2-Dissolution anticipée de ladite société: Suivant Accusés de dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire de l'acte contenant Procès-verbal d'assemblée générale précité portant Cession de parts sociales, Dissolution anticipée et Nomination du Liquidateur, la dissolution anticipée de ladite société a été inscrite audit Greffe, en date du **23 février 2024**;

3-Nomination d'un Liquidateur de ladite société: A l'unanimité, Monsieur **Jean-Luc Albert GUENIN** en est le Liquidateur.

EN CONSEQUENCE, à compter du **23 FEVRIER 2024**, la société, dite «SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SAINT FELIX», en abrégé «SCI SAINT FELIX», se trouve dissoute.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître François Den LOUBOTA, NOTAIRE
Boîte postale: 4315; Téléphone: 05 503 41 18/06 822 96 60/05 748 99 64
FAX: 222 94 51 81
E-mail: loubota47@live.fr
Pointe-Noire, République du Congo

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PARADISE COVE En abrégé «SCI PARADISE COVE»

Au capital de Un Million (1 000 000) de francs CFA
Siège social: Avenue MOUNGALI, Côte Sauvage, boîte postale 94
Pointe-Noire/ République du Congo
RCCM: «OHADA»: CG-PNR-01-2006-B42-00009

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe-Noire le **02 mars 2023** dont le Procès-verbal enregistré au Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre (EDT) de Pointe-Noire-Tié-Tié, le **13 avril 2023**, folio **073/6**, n° **0749**, puis déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le **11 avril 2023**, Répertoire N° **025 023**, enregistré, même ville et date, folio **073/5**, n° **0748**,

Les associés de la «SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PARADISE COVE», dite «SCI PARADISE COVE», constituée aux termes des STATUTS sous seings privés, en date à Pointe-Noire du **1^{er} février 1998**, enregistrés, le **23 octobre 1998**, folio **198/4**, n°**1880**; Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2006-B42-00009**, en date du **20 février 2024**, ont décidé de ce qui suit:

1-Cession de la totalité de leurs parts
sociales: En rétrocession, par cession

desdites parts à Monsieur **Jean-Luc Albert GUENIN** et Madame **Christiane GUENIN, née RIVIERE** en leurs qualités des deux (2) seuls associés et porteurs de parts de ladite société;

2-Dissolution anticipée de ladite société: Suivant Accusés de dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire de l'acte contenant Procès-verbal d'assemblée générale précité portant Cession de parts sociales, Dissolution anticipée et Nomination du Liquidateur, la dissolution anticipée de ladite société a été inscrite audit Greffe, en date du **20 février 2024**;

3-Nomination d'un Liquidateur de ladite société: A l'unanimité, Monsieur **Jean-Luc Albert GUENIN** en est le Liquidateur. **EN CONSEQUENCE**, à compter du **20 FEVRIER 2024**, la société dite «SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PARADISE COVE», en abrégé «SCI PARADISE COVE», se trouve dissoute.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire
Avenue Félix EBOUE, immeuble «le 5 février 1979»
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte Postale: 18 Brazzaville
Tél Fixe: (+242) 05 350.84.05
E-Mail: etudematissa@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ DENOMMÉE «PAIN NAEL PETITE BOULANGERIE»

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 000 FCFA
Siège social à Brazzaville
République du Congo

Suivant acte authentique en date du 28 décembre 2023 de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la recette des impôts de l'EDT de Baongo-Brazzaville à la même date, sous folio 230/022 N°4058, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: PAIN NAEL PETITE BOULANGERIE

Forme: Société à responsabilité limitée

Capital: 1 000 000 FCFA, divisé en 100 parts de 10.000 FCFA Chacune, souscrites et libérées en totalité.

Siège social: à Brazzaville, au numéro 53 de la rue Mangolet Laurent, quartier Asecna.

Objet: La société a pour objet tant en République du Congo que partout ailleurs à l'étranger :

- La fabrication à caractère artisanal, industriel et la vente de produits de Boulangerie Pâtisserie ;
- L'achat et la vente sous toutes formes de produits alimentaires liés à la Boulangerie Pâtisserie, en vente sur place et à emporter ;
- Le Salon de thé.

- La société peut en outre accomplir, toutes opérations financières, administratives, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée: La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Gérance: Madame **Marie-France TAMBA-KIASSOLO** est nommée en qualité de gérante.

RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B12-00027**.

Pour insertion légale

Me Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **MAISON SANS FRONTIERE CONGO**, en sigle **M.S.F CONGO**, société à responsabilité limitée au capital social de 150 000 000 Francs CFA, siège social de ladite société sis, Rue des Compagnons de DE BRAZZA, Poste Central, Centre-ville, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le NOCG-BZV-01-2007-B12-00137, le 07 Février 2007•,

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société tenue en date à Brazzaville du 11 Avril 2024, il a été délibéré et adopté la décision portant la dissolution anticipée de la société **MAISON SANS FRONTIERE CONGO**, en sigle **M.S.F CONGO**, et maître **Achille KOUMBOU** a été nommé en qualité de Liquidateur;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 25 Avril 2024, sous le n°CG-BZV-01-2024-M-09276 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Pour Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

Par Interim



Maître Gédéon Perphyte ENDZENA OKALI

CRISE LIBYENNE

«Je n'ai pas trouvé la bonne foi, malgré tous mes efforts», regrette Abdoulaye Bathily

Nommé le 2 septembre 2022 par Antonio Guterres au poste de représentant spécial du secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission d'appui des Nations unies en Libye, Abdoulaye Bathily, ancien ministre sénégalais, a démissionné de ses fonctions, le 15 avril dernier, après 19 mois d'activités. Il a été reçu à Brazzaville par le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, président du comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, le 25 avril dernier.

Au sortir de l'audience, il a décrit la situation actuelle en Libye qui, a-t-il dit, a connu une dégradation sensible ces derniers mois. «Dans mes rapports successifs au Conseil de sécurité, j'ai alerté sur ce qui se passe en Libye. Parce que pendant les 19 mois de mon activité en Libye, j'ai fait le tour du pays et rencontré tout le monde, tous les acteurs: les acteurs politiques, militaires, sécuritaires, les organisations de la société civile, les femmes, les jeunes, bref, il n'y a pas un segment de la société que je n'aie pas rencontré, y compris les leaders tribaux, communautaires, les minorités. Je les ai rencontrés pour leur demander comment ils voient la solution. Parce que quand il y a une crise en Libye comme ailleurs, ceux qui sont à l'origine de la crise, les leaders, les protagonistes du conflit doivent pouvoir se rencontrer, se réunir pour trouver des consensus, les moyens, à dé-

faut des compromis pour faire avancer le pays, si la volonté politique existe, si la bonne foi est là. Je n'ai pas trouvé ça, malgré tous mes efforts», a-t-il déclaré. D'où son indignation: «Certes le cessez-le feu est maintenu mais à cause des intérêts en présence divergents entre ces leaders, j'ai constaté que chacun tient à maintenir le statu quo de sa situation d'une part et d'autre part les rivalités se sont intensifiées ces derniers temps à tel point qu'ils ne veulent même pas s'asseoir autour d'une table pour discuter. Plus grave, tous ces leaders sont liés à des partenaires à l'extérieur sur le plan régional et international. J'ai compris que le temps n'est pas venu pour eux-mêmes de s'entendre pour trouver une solution consensuelle pour la Libye. De telle sorte que le constat est là, les conflits dans la région se sont intensifiés. Quand je parle de conflits de la région,



Abdoulaye Bathily

la Libye est pratiquement le réceptacle de tous les conflits de la région: en Méditerranée, la crise en Ukraine a ravivé les rivalités sur le plan international. Le Soudan est cassé en deux alors qu'il a des centaines de kilomètres avec la Libye et cela se répercute en Libye. Les autres grandes puissances aussi, dans leurs rivalités géopolitiques, se projettent à partir de la Libye. Pour l'Afrique, on est soumis à toutes ces tendances négatives. Et le peuple libyen est celui qui souffre le plus. La Libye est le pays le plus riche de cette région. Il produit plus de pétrole réellement et même potentiellement plus que le Nigéria. Malgré tout cela, n'y a pas une prise de conscience réelle de la nécessité de maintenir ce

pays. Son unité se trouve aujourd'hui plus que jamais fragilisée», a-t-il déploré. Pour Abdoulaye Bathily, «tant qu'il n'y a pas d'accord et de volonté politique de ces leaders libyens pour sauver leur pays de la désintégration qui est la menace; tant qu'il n'y a pas la volonté de leurs partenaires régionaux et internationaux d'aider ces Libyens à se mettre ensemble, dans le court et moyen terme je ne vois pas la solution. Et, je suis venu informer le président Denis Sassou-Nguesso de cette dynamique malheureusement négative aujourd'hui qui se profile à l'horizon pour que l'UA en soit amplement informée».

KAUD

JOURNEE MONDIALE CONTRE LE PALUDISME

2220 décès au Congo: la situation est grave!

La 17^{ème} Journée mondiale contre le paludisme a été célébrée le 25 avril dernier sous le thème: «Promouvoir l'équité en santé, l'égalité des genres et les droits de l'homme». A Brazzaville, un focus a été organisé à l'hôtel Fepaco par le Programme national de lutte contre le paludisme, en partenariat avec Catholic relief services (CRS). En présence du ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki; du Dr Alemayehu Gebremariam, représentant résident de CRS et la représentante de la FAO.



Gilbert Mokoki

Le paludisme représente en Afrique, en général, et au Congo, en particulier, la première cause de mortalité et de morbidité. En 2022, 1.300.000 cas de paludisme ont été enregistrés au Congo dont 2220 décès. Son incidence est de 212 cas pour 1000 habitants. Avec un tel taux, le pays se situe à la phase de contrôle de la maladie, loin d'atteindre la phase d'élimination et d'éradication que viennent de franchir certains pays comme le Cap Vert. Les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes continuent de payer le lourd fardeau de cette maladie. L'objectif de l'OMS est de continuer, à travers le thème retenu pour cette année, d'at-

tirer l'attention des décideurs, acteurs impliqués dans la lutte contre la maladie, de veiller à l'équité, l'égalité et le droit aux soins de santé, afin d'atteindre la cible 3-3-3 de l'ODD3 en lien avec la couverture-santé-universelle. En ce qui concerne l'intégration du vaccin contre le paludisme déjà validé par l'OMS et en pleine expérimentation dans certains pays africains, le Congo envisage de mobiliser une assistance technique capable d'accompagner le pays dans ce processus très sensible. «Les instructions et directives ont été données au Programme national de lutte contre le paludisme et au Programme élargi de vaccination pour élaborer un agenda re-

spectant les différentes étapes et préalables d'intégration», a révélé Gilbert Mokoki. Pour le ministre, les actions de lutte contre le paludisme entreprises par le Gouvernement et ses partenaires ne suffisent pas pour réduire les cas de paludisme au Congo. «Il faut y ajouter la promotion et l'implication de la population dans les opérations de salubrité pour gagner le combat du paludisme», a-t-il dit. C'est pourquoi, «le Gouvernement a pensé faire de cette journée, une véritable opportunité pour prendre un élan citoyen de solidarité dans le maintien de l'hygiène et l'assainissement de l'environne-

ment», a-t-il ajouté. D'où la présence dans la salle, du député-maire de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, et des administrateurs-maires des arrondissements, qui ont été interpellés sur les questions d'hygiène et d'assainissement par les élèves. En effet, l'article 41 de la Constitution dispose: «Tout citoyen a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre». Le bureau de la représentation de l'OMS au Congo a réaffirmé sa volonté d'accompagner le pays dans la lutte contre le paludisme en mobilisant plus de ressources à tra-

Editorial

Des poux sur la tête du Cardinal Ambongo !

Cycliquement dans notre sous-région, les relations entre l'Eglise et nos Etats se tendent. Alors les accusations d'immixtion dans les affaires politiques fusent ; des petites mesquineries sont déversées sur le caniveau de la toile. On parle alors d'ambitions politiques, pour tel ou tel autre prélat. Les catholiques surtout sont alors regardés en chien de faïence, comme des ambitieux sournois qui cacheraient mal leur jeu.

Et qui, en définitive, n'aiment par leur pays, état entendu que le pays dont il est question se résume en la personnalité politique qu'on critique ou à la loi dont on souhaiterait voir la rectification pour le bien du plus grand nombre. Fini alors le long passé de collaboration pacifique où l'Eglise a copéré à ériger des dispensaires, bâtir des écoles, des ponts ou apporter un minimum de décence dans un pays qui nous appartient tous !

En République démocratique du Congo, nous sommes de nouveau dans cette phase. Le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu, Archevêque de Kinshasa, est sous le coup d'une information judiciaire. Le juge Firmin M'Vonde, procureur général de Kinshasa, souhaiterait l'entendre pour des propos constitutifs de délit de propagation de «faux bruits, incitation des populations à la révolte et aux attentats contre les vies humaines». Rien que ça ! Franchement, on a du mal à imaginer le cardinal dans une croisade menant les populations faire des attentats !

Le Cardinal Ambongo est un citoyen congolais qui peut, certes, émettre une opinion déplaisante pour le pouvoir en place à Kinshasa. Il peut même se tromper de jugement. Mais en aucun cas on ne peut croire qu'il peut être amené à vouloir troubler cette paix dont il appelle inlassablement et avec force le rétablissement dans son pays. De tout temps, il invite les autorités à se mettre au service de la nation en ne favorisant pas les causes de haines et de divisions. C'est tout le contraire d'un foudre de guerre à conduire à tout prix à l'échafaud dans un pays qui souffre déjà, à son Est, de trop de sang versé !

Une semaine plus tôt, à l'aéroport international de Kinshasa où il s'apprêtait à embarquer pour Rome, le Cardinal avait déjà fait l'objet de mesures vexatoires. La menace se précise donc et pourrait déboucher sur une mesure de justice, voire un procès. Nous avons deux Cardinaux en Afrique Centrale : celui de Bangui et celui de Kinshasa. Les deux sont très actifs dans le domaine de la paix. Conduire le Cardinal Ambongo devant un tribunal, c'est faire taire une des voix les plus puissantes pour la paix dans la région. Cela s'appelle chercher des poux sur la tête de quelqu'un. Qu'est-ce que le pouvoir y gagnerait ?

Albert S. MIANZOUKOUTA

vers la stratégie opérationnelle conjointe OMS-ministère de la Santé, la mobilisation et la prise en charge des experts aussi bien nationaux qu'internationaux lors de la rédaction du plan stratégique national 2023-2027 et la rédaction de la subvention au Fonds mondial. La représentante de la FAO a, au nom du représentant de l'OMS, exhorté les partenaires techniques et financiers du Congo à soutenir les services de lutte contre le paludisme dédiés aux communautés touchés à travers des partenariats efficaces et une coordination renforcée. Le représentant de Catholic Relief Services, récipiendaire principal des subventions du

Fonds mondial pour le paludisme et le renforcement du système de santé au Congo, le Dr Alemayehu Gebremariam, a indiqué que la lutte contre le paludisme est un défi quotidien dans une approche multisectorielle. «Cette journée est une occasion pour chacun de nous de s'interroger sur ce qu'il fait au quotidien pour venir à bout de cette maladie en commençant par assainir notre environnement immédiat», a-t-il déclaré en réitérant la disponibilité de Catholic Relief Services, à travers plusieurs initiatives, d'accompagner le Gouvernement dans la lutte contre le paludisme.

Cyr Armel YABBAT-NGO

JUSTICE

Renforcer la coopération entre les pays africains

Il s'est tenu à Rabat, au Maroc, du 22 au 23 avril dernier, le premier forum de coopération sud-sud dans le domaine de la justice. Le Congo était représenté par le Garde des sceaux, ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga.

La rencontre a réuni les ministres des pays africains de l'Atlantique en charge de la justice. Le ministre Aimé Ange Wilfrid Bininga a exprimé la disponibilité du Congo à œuvrer pour une coopération entre les nations africaines dans le domaine de la justice. «Nous avons posé les jalons d'une coopération judiciaire qui se renforcera entre les nations africaines de l'Atlantique. Nous sommes les pionniers d'une ère nouvelle où la coopération dans le domaine de la justice sera une réalité tangible», a-t-il indiqué. Symbole d'une volonté partagée de renforcer la place de la justice pour le développement des Etats, «ce forum

constitue une opportunité pour nos Etats respectifs, car il nous donne l'occasion d'aborder des questions importantes qui touchent à l'intégrité et à la prospérité de nos sociétés». Au cours de leurs assises, les ministres se sont engagés à mettre en œuvre cette coopération à travers plusieurs axes dont la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et le renforcement de la culture des droits de l'homme, ainsi que la lutte contre la piraterie maritime, le développement durable et la protection de l'environnement, le renforcement des mécanismes de la coopération internationale,



Aimé Ange Wilfrid Bininga

ainsi que l'attractivité de l'investissement et la protection de l'économie. Ils ont appelé au renforcement de la coopération dans le domaine de la justice avec les pays riverains de l'Atlantique, notamment les Etats d'Amérique latine pour qu'il soit assuré la durabilité et la parfaite mise en œuvre des axes stratégiques de ces engagements.

Rappelons que le processus atlantique a été lancé en juin 2022 par le Roi du Maroc, Sa Majesté le Roi Mohammed IV. C'est une initiative régionale dont le but est de permettre aux Etats d'avoir une vision commune de coopération régionale et de répondre ensemble aux défis qui s'imposent aux Etats.

KAUD

VIE ASSOCIATIVE

Julien Matete Mounoua, élu président national des ressortissants de Kimongo et Londela-Kayes

C'est sous le thème générique: «*Filles et fils de Kimongo et Londelakayes, renforçons nos liens de fraternité et de solidarité*», que s'est tenue le 13 avril dernier dans la salle de conférence de l'hôtel de la préfecture du Niari, la rencontre citoyenne de la communauté Sundi. Une initiative du sénateur Julien Ignace Matete Mounoua. La cérémonie était agrémentée de la musique du groupe tradi-moderne «Bana zola» de PLM.



Julien Ignace Matete Mounoua

Au regard de l'inadéquation entre les textes fondamentaux et la pratique sur le terrain, les parlementaires des deux districts ont résolu l'organisation d'une rencontre citoyenne, afin de redynamiser et relancer les activités du conseil national des ressortissants Sundi de Kimongo et Londelakayes, restées en veilleuse depuis la disparition en 2013 de son fondateur, Yves Bernard Mahoungou Massila. Sous les auspices du collectif des parlementaires des deux districts transformé en commission ad hoc et supervisée par le doyen d'âge l'honorable Antoine Ngouala s'est tenue une session extraordinaire sous le thème: «*Dans la paix et la cohésion des filles et fils de Kimongo et Londela-kayes revitalisons notre vivre ensemble*».

Dans son mot d'ouverture, le doyen d'âge a informé l'assistance que cette session se tient en conformité avec la résolution de la rencontre citoyenne de Dolisie. Il a instruit les conseillers de centrer les débats autour de la réflexion de la réorganisation des organes nationaux mis en place lors de l'assemblée générale inaugurale, en vue d'asseoir une association forte avec un président national qui doit veiller aux destinées des ressortissants des deux districts. Au cours des travaux, la révision des documents fondamentaux (statut, règlement intérieur) a fait l'objet d'un toilettage conséquent. Puis, s'en est suivie la mise en place des instances du bureau exécutif, couplée à la commission nationale de suivi et évaluation. Le président élu, Julien Matete Mounoua, a dit toute sa satisfaction: «*Je mesure le poids de la tâche qui m'attend*», a-t-il déclaré. Il a invité les filles et fils de Kimongo et Londela-Kayes à maintenir la flamme de l'unité pour «*nous aider à avancer dans la vision que nous nous sommes fortement fixées*». Une motion de confiance a été adressée au chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso pour le maintien de la paix sur l'ensemble du territoire national.

Equateur Denis NGUIMBI
envoyé spécial.

PARLEMENT

Clôture des sessions extraordinaires

Les chambres du Parlement ont clos le 23 avril 2024 leur 2^e session extraordinaire, ouvert le 11 avril dernier sur fond d'adoption de cinq projets de loi soumis à l'examen. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvoubu, président de l'Assemblée nationale, et par Pierre Ngolo, président du Sénat.

Après l'adoption du projet de loi portant création de l'Agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation civique, le Congo dispose désormais d'un outil important, nécessaire à l'implantation et au fonctionnement des centres, au profit des jeunes désocialisés, des jeunes contrevenants, des jeunes mineurs et des jeunes en décrochage scolaire. En cette année dédiée à la jeunesse, Isidore Mvoubu pense que cette loi va participer à la mise en place d'une politique cohérente de prévention, de répression et de prise en charge des jeunes congolais. «*Il reviendra à l'Etat, aux partis politiques, aux confessions religieuses, aux associations, aux organisations non gouvernementales, et aux familles, d'éradiquer ensemble les phénomènes liés à la délinquance juvénile, dès lors qu'il s'agit d'un phénomène sociétal*», a-t-il dit. Pour lui, toutes ces composantes de la société devraient apporter aux jeunes, «*chacune en ce qui la concerne, les valeurs civiques, citoyennes, la formation qualifiante, ainsi que l'accompagnement indispensable à l'éclosion des projets d'insertion professionnelle*».

Isidore Mvoubu a dénoncé la montée de la violence et de la criminalité dans le pays, notamment les douloureux événements vécus dans

les localités de Ouesso et Ngombé. Il est revenu sur ses empoignades avec Pascal Tsaty-Mabiabla lors des questions orales au Gouvernement. «*Que s'estompent, s'arrêtent et disparaissent à jamais, les incompréhensions qui ont vu le jour, à nos plus grands regrets, dans notre belle chambre basse! Que les députés que nous sommes, érigent des ponts entre eux qui unissent, et non des murs qui divisent et séparent!*», a-t-il proclamé. De son côté, Pierre Ngolo pense plutôt qu'avec l'adoption de ces cinq affaires, il reste le plus délicat: «*Que dans les faits, les espoirs suscités qui ont motivé l'urgence produisent les effets attendus*».



Isidore Mvoubu

Le président du Sénat a indiqué que les lois se prennent pour être mises en application. «*Nous attendons que les contrats de partage de production que nous venons de voter contribuent significativement à renforcer la capacité d'action du Gouvernement pour l'amélioration constante du quotidien des citoyens*», a-t-il affirmé. Il a salué le vote de la loi portant création de l'Agence nationale de réinsertion sociale



Pierre Ngolo

et d'éducation civique. «*Elle tombe à point nommé pour autant qu'elle vienne en renfort d'un dispositif en place pour une meilleure prise en main de notre population*». Pierre Ngolo a condamné les faits de criminalité enregistrés dans quelques coins de la République qui mettent à rude épreuve la quiétude des citoyens.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONSEIL MUNICIPAL DE DOLISIE

Le budget exercice 2024 arrêté à 3.408.127.831 F.CFA

Le Conseil municipal de Dolisie a tenu, du 29 février au 9 mars 2024, les travaux de sa 3^e session ordinaire dite budgétaire, sous la direction de Marcel Koussikana, son président et maire de la ville de Dolisie. Il était assisté de Gilbert Mouanda-Mouanda, préfet du département du Niari, et d'Armand Moody Mafoumbou, président du Conseil départemental du Niari.

Dans son allocution, le président du Conseil municipal a fait l'évaluation des activités menées en 2023, notamment: la réhabilitation de la résidence du maire; la modernisation de la



Marcel Koussikana

direction des pompes funèbres municipales; la construction d'un forage d'eau à la morgue municipale; le reprofilage et le rechargement des routes; le bouchage des nids de poule sur certaines voiries; l'éclairage public; le déguerpissement des occupants anarchiques du domaine public autour du marché central; la réglementation du transport urbain par tricycles; l'assainissement des finances municipales; la mise en place de la cellule de passation des marchés. Marcel Koussikana a annoncé au plénum l'octroi d'une enveloppe substantielle destinée à l'assainissement de la ville et à l'aménagement des voiries urbaines. Il a



Vue partielle des conseillers

rendu hommage au Président de la République et au Gouvernement pour tous les efforts consentis en direction de la ville de Dolisie et de ses populations. Et a exhorté les conseillers municipaux au dépassement de soi afin de privilégier l'intérêt collectif. Les conseillers ont arrêté le budget du Conseil exercice 2024 à 3.408.127.831 F.CFA, contre 2.243.090.475 frs CFA en 2023, soit une variation de 1.165.037.356 F.CFA. Cette variation s'explique par l'inscription au budget municipal de la dotation spéciale de l'Etat de 673.367.786 F.CFA destinée aux opérations d'assainissement et d'aménagement des voiries urbaines. Au cours de cette session, les conseillers ont bénéficié d'un séminai-

re de formation. Cinq thèmes y ont été développés par Ange Exaucé Mbemba Samba et Jean Didier Kari, respectivement directeur des compétences et des institutions locales et directeur des finances locales à la direction générale des collectivités locales. En outre, ils ont suivi une série d'informations portant sur le licenciement abusif de 38 agents qui ont gagné le procès contre la mairie au Tribunal de grande instance de Dolisie; l'annulation des arrêtés N°005 et N°006 du 16 février 2023 et N°018 du 6 mars 2023 portant recrutement des nouveaux agents à la mairie de Dolisie pour non-respect des procédures...

Equateur Denis NGUIMBI

PARLEMENT

Un outil nécessaire à l'implantation des centres des jeunes

Réunies en session extraordinaire, les deux chambres du Parlement ont adopté les 19 et 22 avril derniers, les cinq affaires inscrites à leur ordre du jour. C'était sous l'autorité d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat. Il s'agit de quatre approbations de contrat de partage de production et d'un projet de loi portant création de l'agence nationale de réinsertion sociale et d'éducation des jeunes.

Ces cinq projets de loi ont été introduits par le Gouvernement en procédure d'urgence. En effet, depuis plusieurs années, le Congo est confronté à une hausse de la violence, expression de comportements juvéniles, déviants, répressifs et antisociaux. L'Etat, par diverses mesures policières et judiciaires, tente de lutter contre ce phénomène sans y parvenir à ce jour.

En plus des initiatives déjà prises pour y faire face, le Gouvernement opte pour une nouvelle approche: celle des centres d'insertion et réinsertion. Différents sites ont été identifiés pour abriter ces centres, notamment à Aubeville (département de la Bouenza), Otsendé et Bokagna (département de la Cuvette) et Odziba (département du Pool). Pour assurer la coordination de ces centres et lutter efficacement contre ce

phénomène, le Gouvernement a jugé nécessaire de mettre en place une agence qui sera un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière.

Placée sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse et de l'éducation civique, cette agence en création assurera, au moyen d'un accompagnement moral, éducatif en professionnel efficace, la réinsertion sociale des jeunes, contrevenants ou non, des deux sexes, recrutés sur la base des procédures instituées dans ce projet de loi.

Elle aura entre autres missions d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de prise en charge des jeunes désocialisés, des jeunes contrevenants détenus dans les services pénitentiaires, des mineurs mis à disposition des centres et des jeunes repris de justice.



Le vote des projets de loi

Le Gouvernement reconnaît que cet établissement administratif en création ne résoudra pas à lui seul les défis du moment et la problématique de la prise en charge des comportements juvéniles antisociaux. C'est un problème sociétal qui appelle les actions conjuguées à la fois de l'Etat, de la famille, de l'école, de l'église et des médias. Actuellement, plus de 800 jeunes en conflit avec la loi croupissent dans les geôles de la police et de la gendarmerie, par manque de places dans les maisons d'arrêt, alors qu'ils méritent d'être placés dans les centres de réinsertion. Les quatre autres projets

de loi adoptés portent sur les approbations de contrat de partage de production, notamment «Ngoki II» entre la République du Congo, la SNPC et la société africaine des recherches pétrolières et distributions, «Zatchi III» entre la République du Congo, la SNPC, Ammat global ressources, transfal et Rosetti; «Loango III» entre la République du Congo, la SNPC, Ammat global ressources, transfal et Rosetti et l'avenant de partage de production du permis «Kayo» entre la République du Congo, la SNPC et la société Wing Wah;

Cyr Armel YABBAT-NGO

«PONA EKOLO, SAMU NA BWALA»

Vers l'organisation des dialogues intergénérationnels décentralisés

Le président du comité d'organisation des dialogues intergénérationnels décentralisés, Marc Alain Mantot, a organisé un point de presse, le 26 avril dernier dans la salle Mgr Ernest Kombo, à La Semaine Africaine pour annoncer la première édition de cet événement qui se tiendra sous le thème: «L'écosystème national, face à l'implémentation des projets et initiatives: emploi, auto emploi, insertion».

Forums participatifs interactifs qui rassemblent les générations plus âgées et les jeunes, les dialogues intergénérationnels décentralisés visent à créer des partages de connaissances et d'expériences collectives. En clair, ils visent à donner l'opportunité aux jeunes d'échanger et de débattre avec les décideurs de la sphère publique et privé ainsi que les modèles de réussite et d'accompagnement socio-professionnels; de créer une passerelle de partage d'informations, d'expériences et d'opportunités; de valoriser la jeunesse par l'écoute et l'orientation; de mobiliser les partenaires et les financements dans le but de rendre effectif les projets et initiatives jeunes.

«Ce type d'interaction a un avantage insoupçonné, celui de lutter contre l'isolement social des aînés par la présence des jeunes, ce qui crée un soutien par des liens sociaux solides et durables», a-t-il déclaré.

Ce genre de manifestation, a-t-il dit, «permet d'améliorer l'aspect relationnel entre les jeunes et les adultes; c'est donc un cadre éducatif important pour les jeunes. Cadre qui permet de dialoguer pour mieux se comprendre mutuellement, dans le but de surmonter certains obstacles auxquels les jeunes sont confrontés en ce qui concerne leur accès aux informations et aux services ou dispositifs existants pour leur employabilité, leur insertion socioprofessionnelle et leur développement».

Pour lui, l'initiative d'un dialogue intergénérationnel décentralisé peut être comprise comme un programme qui ambitionne de créer les conditions pour la mise en



Marc Alain Mantot

musique de toutes les ressources mobilisables en vue d'accompagner les jeunes dans l'accomplissement de leurs projets. «Ce moment sera un espace incomparable pour les jeunes pour s'ouvrir aux opportunités professionnelles à travers des échanges variés. Il est également perçu comme une opportunité d'échanges d'expériences entre les jeunes et des représentants de générations plus expérimentées, dans une séance inédite de transmission intergénérationnelle», a expliqué Marc Alain Mantot.

Ce point de presse marque donc, selon lui, le lancement

officiel de la visibilité de l'événement et le début des consultations en vue d'une participation effective de tous les segments de la jeunesse congolaise.

Il a, au nom du comité d'organisation, lancé un appel à l'adhésion et à la participation de tous les Congolais qui portent un intérêt quelconque pour la jeunesse et ses aspirations. A signaler qu'à Brazzaville, il se tiendra du 3 au 4 juin prochain. Six autres séquences se tiendront dans les départements.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Les journalistes condamnés à la pauvreté ?

Victime d'un accident vasculaire cérébral (AVC) en janvier 2024, notre confrère retraité Georges Bakari, de son vrai nom Nzouzi Bazonzéla, et qui aimait à s'appeler «Le neveu de Nelson Mandela», se trouve dans une situation critique dont il est difficile de se sortir sans une aide financière. Journaliste chroniqueur politique en kituba à Radio Congo, il s'était distingué dans les années 1980 et 1990, à travers son bulletin intitulé «Afrique du Sud», une chronique battant des records d'audience au moment où ce pays était sous le joug de l'apartheid. Chaque jour, matin, midi, soir, il tirait à boulets rouges sur le régime raciste de Pieter Botha, donnant tout pour attirer l'attention du monde sur les massacres des Noirs d'Afrique du Sud. Depuis qu'il est tombé malade, il est abandonné à lui-même, affirme-t-il, et vit dans le dénuement au domicile de «la mère de mes enfants», rue Nkouma, à Ouenzé, le cinquième arrondissement de Brazzaville. Ce malgré les appels de détresse sur les réseaux sociaux. On le voit dans une vidéo, défiguré, se plaindre de ce qu'il ne bénéficie d'aucune assistance malgré les services rendus à l'Etat et implorer la mansuétude du président Denis Sassou Nguesso afin qu'il lui vienne en aide. «Papa Denis Sassou Nguesso, toi qui es mon père, sala kima», déclare-t-il. Les journalistes sont-ils condamnés à la pauvreté, après leurs bons et loyaux services publics ?

Œil pour œil, dent pour dent !

Cette vieille loi a été tacitement exhumée à Tsinguidi, un village du district de Mayoko, au sud du département du Niari. Selon notre confrère «Les Echos du Congo-Brazzaville», un journal en ligne, le vendredi 12 avril 2024, la population de ce village aurait molesté un homme ayant avoué avoir tué son beau-frère, un récolteur de vin local d'une cinquantaine d'années, et jeté son corps dans la Louessé. Jusqu'à ce qu'il ait lui aussi perdu la vie. Le plus cruel est qu'il a été lui-même «enterré nu sous le cercueil de sa victime». Affaire classée ?

Une érosion inquiète les usagers de la route Brazzaville-Kinkala

Un ravin menace de couper la route Brazzaville-Kinkala, à la hauteur du village Mabaya, dans le département du Pool. L'érosion qui avance dangereusement vers la route engendre de l'inquiétude chez les usagers. Ils imaginent qu'avec la fréquence actuelle des pluies, ce sera une vraie catastrophe pour eux, car le sol ne résiste plus au ruissellement des eaux en furie. Ils pensent que cela nécessite de grands travaux. La balle est dans le camp de l'Etat invité à intervenir.

A la recherche des 160 milliards des 55 projets du secteur Santé

Dans un rapport de 50 pages sur le suivi des investissements publics dans les programmes du ministère de la Santé où 160 milliards de francs CFA auraient été ordonnancés pour la réalisation de 55 projets entre 2020 et 2022, la plateforme Publiez ce que vous payez (PCQVP) dit avoir mis en lumière des pratiques peu orthodoxes dans l'exécution de ces projets. Le coordonnateur de cette plateforme de la société civile, Christian Mounzé, affirme: «Il y a des écarts entre les projets déclarés avoir été mis en œuvre et les fonds qu'on estime avoir engagé ou ordonnancés». Ce pourrait donc être un scandale au milieu d'autres tout aussi retentissants. PCQVP informe les Congolais. Car il s'agit bien de leur argent que des gens sans foi ni loi auraient volé. Les Congolais sont choqués de constater que pendant qu'ils broient du noir, certains malins se la coulent douce avec à la clé des dizaines de milliards de francs CFA en poche. Affaire à suivre.

Etrangers au Congo:

Alain Akouala Atipault brise le silence

Un climat d'hostilité vis-à-vis des ressortissants camerounais a prévalu à Ouesso (dans le département de la Sangha) après le kidnapping de Sephora, La Congolaise retrouvée finalement morte assassinée par un Camerounais, le 18 avril dernier. Cet incident a été l'occasion pour l'ancien ministre Alain Akouala de se prononcer sur le contrôle des immigrés. Pour lui, «sans renier notre légendaire hospitalité, les tragiques événements de Ouesso occasionnés par la disparition de notre compatriote Sephora imposent une relecture draconienne des conditions et modalités de séjour des ressortissants étrangers sur le territoire congolais». Il semble que beaucoup d'étrangers sont en situation irrégulière, les frontières du pays étant poreuses.

VIENT DE PARAÎTRE

“L'école supérieure de gestion et d'administration des entreprises 1993-2023: L'envol”

C'est le titre du nouvel ouvrage du Pr Roger Armand Makany, un livre de 181 pages répartis en douze chapitres paru aux éditions Ices. Il est un plaidoyer pour une formation de qualité sur place. Il a été présenté jeudi 25 avril 2024 devant un parterre de personnalités, dont le président de la commission Education, culture, science et technologie de l'Assemblée nationale, le président de l'université Denis Sassou Nguesso, le responsable du Bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le ministre honoraire de l'Education nationale chargé de la réforme du système éducatif et des étudiants.

Selon l'auteur, «ce livre est à classer dans la catégorie success stories, car il raconte l'histoire d'une réussite à savoir l'ESGAE, au plan national et international. Notre jeunesse a besoin d'espoir, de savoir que la réussite est possible et que l'avenir, c'est ce qui est à faire. On ne pourra donc pas dire que dans notre pays rien ne marche, et que Dieu nous aurait tourné définitivement le dos. L'ESGAE est bien l'exemple d'une success story dont nous devons être fiers collectivement.»

La période retenue pour cette success story va de 1993 à 2023. Une période longue, que l'on peut qualifier de statistiquement significative (L'ESGAE a connu des hauts et des bas, des vaches maigres et des vaches grasses, des troubles socio-politiques, l'explosion du 4 mars, la covid-19, etc.). Quand s'est produit l'envol? Est-il possible de donner une date?

On peut dire que l'ESGAE a pris son envol avec la signature de la note de service n° 018/MES-CAB-DGESUP/DAAC du 11 janvier 2011 par le ministre Ange Antoine Abena ainsi que les deux arrêtés qu'il a signés le 1er mars 2011: l'arrêté de création des établissements

privés d'enseignement supérieur (EPRES) et l'arrêté d'ouverture des EPRES (voir encadrés 8, 9 et 10).

Dans l'histoire du système éducatif de l'enseignement supérieur, le ministre Ange Antoine Abena est celui qui a mis fin à 18 ans d'autorisations provisoires qui ont plongé dans une précarité et instabilité juridiques l'enseignement supérieur privé au Congo. C'est donc l'installation de ce cadre juridique qui a permis l'envol de l'ESGAE. «Celui-ci s'est effectué à partir d'une vision prospective : faire de l'ESGAE une grande école décomplexée par rapport à celles qui sont en Europe ou ailleurs en Afrique. Pour cela, nous avons opté pour le pari de l'excellence, de la qualité, de l'attractivité et donc chercher à se comparer aux meilleurs. Pour ce faire, nous avons fait acte de candidature à l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) où nous sommes membre titulaire avec le statut de Grande école; nous avons fait acte de candidature à Eduniversal (un réseau regroupant les mille meilleures universités et écoles du monde) où nous sommes membre avec le statut de «Good business school» avec deux pal-



Pr Roger Armand Makany

mes et, enfin, nous avons fait acte de candidature au Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) où nous sommes membre en tant qu'institution d'enseignement supérieur et de recherche et nos diplômés délivrés sont accrédités par le CAMES. Nous avons en notre sein des étudiants de plusieurs nationalités et on peut affirmer que l'ESGAE est désormais une destination au Congo pour y faire des études supérieures», a indiqué le Pr Roger Armand Makany, promoteur et directeur général de cette école. Avant de poursuivre: «Ce livre consacre une vision stratégique autour du projet partagé dans le cadre d'une mobilisation collective de plusieurs acteurs ayant permis à l'ESGAE de prendre son envol et d'être ainsi une source d'espoir pour notre jeunesse et une fierté pour notre pays dans le concert mondial de l'enseignement supérieur.»



La couverture du livre

Le Pr André Patient Bokiba présentant l'ouvrage s'est abstenu de lire à la place des lecteurs. Il s'est interrogé si les uns et les autres connaissent vraiment l'ESGAE en dehors des écrits figurant sur le fronton de cette école. Pour lui, l'ouvrage est un vade mecum écrit pour ouvrir les portes de l'établissement et permettre aux uns et aux autres d'aller plus loin à travers nombre d'informations et d'indications qui s'y trouvent. «Le livre relate une expérience dont le principe de base depuis la création est l'excellence à tout point de vue pour mieux se positionner à l'international. L'esprit d'excellence est le principe qui habite l'auteur au regard de ses titres de notoriété et d'excellence et de ses fonctions à l'international. Excellence aussi de par les profils des femmes et hommes qui sont à la manœuvre pour faire fonctionner l'établissement dans sa plénitude.»

Témoignant sur l'ESGAE, Marcel Mbaloula a confessé que cette Ecole est une expérience unique dans le domaine de l'enseignement supérieur privé. «In libro, j'ai appris ce que je n'ai pas pu voir bien qu'étant aux côtés du promoteur depuis des années». Et embrayant sur l'ouvrage proprement dit, il a affirmé que c'est un ouvrage captivant, édifiant, rempli d'espérance. «C'est le témoignage d'un acteur africain de nationalité congolaise sur une entreprise privée invitant à l'espérance».

L'ouvrage, qui offre un bilan d'étape, objectif et didactique de l'ESGAE, est de nature à fournir de précieux repères à tout le personnel interne (personnel administratif, enseignant et apprenants) et au pays qui souhaiterait adapter et contextualiser, efficacement, son système de formation pour qu'il permette une réelle insertion de jeunes qualifiés et une redynamisation de l'économie nationale. Il renseigne ainsi les acteurs directs et indirects impliqués dans l'enseignement supérieur privé; informe les apprenants, leurs parents et le commun des mortels qui n'a de l'école supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE) qu'une image d'Épinal.

L'ouvrage interpelle en filigrane les bénéficiaires des produits formés (entreprises) sur le rôle et la responsabilité qui leur revient pour formuler quantitativement et qualitativement les référentiels emplois-compétences suivant l'évolution en cours.

Le coup de génie (au sens de: ingénierie de formation) du génie-

teur du projet, c'est d'avoir compris que rien de sérieux et de performant ne pourrait se construire sans partenariat (associer les entreprises et les autres établissements d'enseignement supérieur à l'international), sans ignorer la réalité socioculturelle et sans prendre en compte la dimension internationale de l'éducation, la mondialisation faisant loi.

Dans cette approche nouvelle et expérimentale, l'éducation ou la formation se place au service de l'excellence des jeunes. L'approche pédagogique par les contenus évolue vers une approche par les compétences, la relation formation-emploi trouve d'autres couleurs (avec un incubateur de projet).

L'ESGAE est une démarche visant à réduire la pauvreté et une approche innovante qui ne manque pas d'originalité et de pertinence. Originalité dans la mesure où elle ouvre ses portes au monde de l'économie, aux partenariats de très haut niveau à l'international et l'appartenance à des réseaux de l'enseignement supérieur, et pertinence avec une nouvelle façon d'accompagner les apprenants arriérée à la modernité et adaptée au contexte précis du Congo-Brazzaville et d'ailleurs.

En fermant le livre, il n'est pas faux de penser que les bonnes idées, les bonnes intentions, les mesures innovantes ne manquent pas! Ce qui manque, c'est une vision globale du système, de la cohérence et un vrai savoir-faire sur les méthodes nouvelles de gestion, de management, de planification et d'ingénierie...et bien sûr de la stabilité pour ne pas être victime du syndrome de Pénolope!

Viclaire MALONGA

Avis d'appel d'offres Congo

BU_24_RFGS_283391

| | | |
|--------------------------|---|--|
| Objet | Fourniture des Motos pour le Projet C19RM | |
| Date de l'appel d'offres | 30 Avril 2024 | |
| Date de clôture | 21 Mai 2024 à 12h00 | |

Catholic Relief Services (CRS), une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis et travaillant avec le ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme, a besoin d'acquérir 259 motos de qualité destinées à ses partenaires de mise en œuvre.

Spécifications techniques des motos recherchées :

- * Moteur à 4 temps, essence
- * Cylindre de capacité : 125 à 150 Cc
- * Démarrage électrique et Kick start
- * Accessoires : 2 casques de protection intégrale, 1 paire de gants, 1 outillage de base
- * Bonne qualité, de standard Honda, Yamaha, Suzuki ou équivalent

Le marché est constitué en douze (12) lots comme ci-dessous. Le Soumissionnaire peut soumissionner pour 1 seul ou plusieurs lots, le marché sera ainsi attribué par lots.

| Lots | Nombre de motos | Lieu de livraison |
|--------|-----------------|--------------------------------|
| Lot 1 | 19 | Madingou, DDS Bouenza |
| Lot 2 | 7 | Brazzaville |
| Lot 3 | 21 | Owando, DDS Cuvette Centrale |
| Lot 4 | 16 | Ewo, DDS Cuvette Ouest |
| Lot 5 | 26 | Pointe-Noire, DDS Kouilou |
| Lot 6 | 11 | Pointe-Noire, DDS Pointe-Noire |
| Lot 7 | 20 | Sibiti, DDS Lekoumou |
| Lot 8 | 9 | Impfondo, DDS Likouala |
| Lot 9 | 32 | Dolisie, DDS Niari |
| Lot 10 | 32 | Djambala, DDS plateaux |
| Lot 11 | 59 | Kinkala, DDS Pool |
| Lot 12 | 7 | Ouessou, DDS Sangha |
| | 259 | |

78 39 au minimum 5 jours avant l'expiration de cet appel d'offre.

Les offres sous pli fermé, dûment signées, cachetées et référencées peuvent être envoyées à l'adresse électronique bidcg@crs.org ou déposées physiquement au bureau de CRS sis au 4^e étage de l'Hotel Saint François de Paul (ACERAC), Impasse Bayardelle, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo au plus tard le 21 mai 2024 à 12h00.

Tout soumissionnaire désireux d'avoir des informations complémentaires peut adresser sa requête à l'adresse grace.mou-zabakani@crs.org, copie à orchie.ndebeka@crs.org, gINETTE.IKONGO@crs.org, bidcg@crs.org ou appeler le Responsable des Achats au 05 699

PROGRAMME DES OBSEQUES

Suite au décès du Patriarche MALKAT FELIX SIMON MARIE-BLAISE et de l'ancien Ministre MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE, la famille MALKAT vous présente ci-après, le

Félix Simon Marie-Blaise Malekat

Malekat Jean-Luc Nicolas Maurice

programme des obsèques :

Mercredi 1^{er} Mai 2024 à 17h50 :
Arrivée de la dépouille mortelle de l'ancien Ministre MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE à Brazzaville par le régulier d'Air France.

Départ pour le domicile familial de la dépouille mortelle de MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE et MALKAT FELIX SIMON MARIE-BLAISE

Recueillement, animation, hommage des parents, amis et connaissances à MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE et MALKAT FEUX SIMON MARIE-BLAISE

Jeudi 02 Mai à 07h :
Départ des deux dépouilles mortelles en la basilique Sainte-Anne du Congo, Poto-Poto Brazzaville
08h : messe de requiem

10h30 : hommage officiel à l'ancien Ministre MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE
13h : départ à l'aéroport pour la destination de Bétou des deux dépouilles mortelles

F. 17h : Arrivée à Bétou des deux dépouilles mortelles de MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE et de MALKAT FELIX SIMON MARIE-BLAISE.

Animation, prières
Vendredi 03 Mai :
Arrivée des parents et amis à Bétou. Animation, hommages, prières
Samedi 04 Mai :
Messe de requiem. Enterrement de MALKAT JEAN-LUC NICOLAS MAURICE et MALKAT FELIX SIMON MARIE-BLAISE au cimetière familial.

Dimanche 06 Mai et lundi 07 Mai 2024 :
Retour à Brazzaville des parents, amis et connaissances.

GABON

Le rapport sur le dialogue national remis à Brice Oligui Nguema

Le dialogue national inclusif au Gabon a pris fin. Pendant près de trois semaines, les experts réunis en commissions techniques ont, entre autres, débattu des réformes politiques et institutionnelles. Parmi les résolutions phares adoptées par les panélistes: le maintien de la durée de la transition, déjà fixée à deux ans, et le retour au septennat dès la présidentielle prévue en août 2025. Le rapport général de ces assises a fait l'objet d'une cérémonie de remise officielle, mardi 30 avril dernier au président de transition Brice Clotaire Oligui Nguema.



L'archevêque de Libreville remettant le symbole de la paix au Président de transition

Ouverts le 2 avril, les travaux de cette rencontre nationale se sont achevés mardi 30 avril 2024. Les commissions ont déposé leur rapport au bureau national du dialogue qui a organisé à cet effet une plénière à huis clos. Jeudi 25 avril, c'était au tour de la commission politique. Difficile de connaître avec exactitude les principales recommandations formulées par les commissaires. Les membres des commissions ont quitté le stade de l'Amitié où se sont déroulés les travaux, le 26 avril 2024. Le constitutionnaliste, Télésp-

hore Ondo a présidé la sous-commission «régime et institutions politiques». Les membres de cette sous-commission ont approuvé la proposition des Gabonais pour l'élargissement des pouvoirs du président de la République et pour un Parlement fort. «Les citoyens gabonais ont proposé que l'exécutif devrait être assumé pleinement par le président de la République. Un régime plus présidentiel que ce que nous avons connu jusque-là. Ensuite, les citoyens ont voulu que le Parlement soit davantage fort, c'est-à-dire que de nouveaux pouvoirs doivent être accordés au Parlement», selon



Pendant les assises

Téléspore Ondo. Les commissaires ont aussi proposé que le Gabon se dote d'une Constitution dont certaines dispositions, notamment le mandat présidentiel, ne pourront pas être révisées

à volonté. «Ils ont voulu une Constitution rigide donc difficilement révisable. Les Gabonais ont souhaité que l'exécutif, notamment le président de la République, puisse avoir plus de temps pour pouvoir réaliser ses différents programmes économiques et sociaux», précise le constitutionnaliste. Parmi les recommandations, il y a aussi la fermeture de la base militaire française au Gabon, la révision des accords de défense avec la France ainsi que la réduction drastique du nombre des nouveaux généraux dans l'armée gabonaise.

Tous les rapports ont été adoptés, samedi 27 avril dernier en séance plénière samedi.

Gaule D'AMBERT

NIGER

Hinda Bazoum accuse Issoufou d'avoir renversé son père

L'affaire du coup d'Etat au Niger rebondit. En effet, la fille de l'ancien président, Hinda Bazoum, a accusé vendredi 27 avril 2024 le prédécesseur de son père à la tête du Niger, Mahamadou Issoufou, d'être «le cerveau» du coup d'Etat militaire qui l'a renversé fin juillet 2023. C'est la première fois



Hinda Bazoum



Mahamadou Issoufou

qu'officiellement une personne aussi proche de l'ex-président Mohamed Bazoum formule de telles accusations.

Hinda Bazoum affirme qu'après le coup d'Etat qui a renversé son père, «le plus dur à accepter était de découvrir que Mahamadou Issoufou était le cerveau qui a tout orchestré». Selon elle, le prédécesseur de Mohamed Bazoum avait une stratégie: «protéger ses intérêts personnels», et le coup de force devait lui permettre de revenir au pouvoir, après une courte transition militaire au cours de laquelle une nouvelle Constitution serait adoptée.

Dans les propos de la fille de Mohamed Bazoum, il y a de l'amertume. La fille de l'ex-président nigérien rappelle que son père a toujours eu depuis 33 ans de l'amitié pour l'ancien président Mahamadou Issoufou, mais que finalement en retour, il a été trahi de la manière la plus «lâche et cruelle». En colère, Hinda Bazoum dénonce les conditions de détention de son père depuis neuf mois et évoque ce qu'elle appelle «la dernière trouvaille» de l'ancien président Mahamadou Issoufou: «Faire introduire une requête à la cour d'Etat nouvellement créée pour demander la levée de l'immunité de notre père, puis sa condamnation par le tribunal militaire». Cette démarche a pour objectif, selon Hinda Bazoum, de rendre inéligible Mohamed Bazoum. Face à ces accusations, d'aucuns s'interrogent sur l'attitude de Mahamadou Issoufou qui n'avait pas encore réagi.

du pays en hydrocarbures et en électricité, tandis que les pressions inflationnistes commencent à s'atténuer. La délégation du FMI a rencontré le président Faustin Archange Touadéra, le Premier ministre Félix Moloua, le ministre des Finances Hervé Ndoba, celui de l'Economie le Professeur Richard Filakota, celui de l'Energie Arthur Bertrand Piri. Elle a rencontré également le Directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) Ali Chaïbou et d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants de la communauté des partenaires au développement et du secteur privé.

Aristide Ghislain NGOUMA

Azer ZATABULI

CENTRAFRIQUE-FMI

Conclusion d'un accord des services sur la deuxième revue

Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) conduite par Albert Touna Mama, a eu des discussions avec les autorités centrafricaines, à Bangui, du 3 au 12 avril 2024, puis à Washington (Etats-Unis) le 18 avril 2024, au titre de la deuxième revue du programme de la RCA soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC). Touna Mama a déclaré que «la République centrafricaine continue de faire des progrès dans la stabilisation de son économie et l'assainissement de ses finances publiques, malgré un contexte économique et social extrêmement difficile».



Faustin Archange Touadéra saluant la délégation du FMI

Les autorités de Centrafrique et le Fonds monétaire international sont parvenus à un accord sur les politiques économiques qui pourraient sous-tendre l'approbation prochaine de la deuxième revue du programme soutenu par la Facilité élargie de crédit par le Conseil d'administration de l'institution. Malgré un contexte économique et social extrêmement difficile, la République centrafricaine continue de faire des progrès dans la mise en œuvre effective des réformes, notamment dans le secteur des hydrocarbures. Cette mise en œuvre sera cruciale pour relever les nombreux défis économiques et sociaux auxquels font face les autorités du pays dans un contexte de marge budgétaire limitée. Les recettes fiscales de l'Etat,

gage de sa capacité à répondre de façon pérenne aux besoins des Centrafricains, ont progressé de 0,5% du Produit intérieur brut (PIB) en 2023. Le retour des appuis budgétaires de la Banque africaine de développement (BAD) et du FMI ainsi que le soutien de la Banque mondiale, combiné à

l'amélioration des perspectives de financement sur le marché régional, ont contribué à garantir la continuité budgétaire et la fourniture des services sociaux de base. La croissance économique est estimée légèrement en hausse à 0,7% en 2023 mais marquée par les difficultés d'approvisionnement

Tarifs d'abonnement

| | | |
|------------------------|--------|-----------------------|
| <u>Congo</u> | | 182 Euros |
| <u>6 mois</u> | | Autres pays d'Afrique |
| Retrait sur place: | 15.600 | 96 Euros |
| Expédié: | 23.400 | 192 Euros |
| <u>1 an</u> | | <u>Europe</u> |
| Retrait sur place: | 31.200 | 96 Euros |
| Expédié: | 46.800 | 192 Euros |
| <u>France, Afrique</u> | | <u>Amérique-Asie</u> |
| <u>Francophone</u> | | 100 Euros |
| 91 Euros | | 200 Euros |

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Parcelle à Vendre Sise 49, rue MASSOUKOU MOUNGALI (518 m²) Pour tous renseignements et visite des lieux

Contactez : 06 632 99 49

NB: Agent immobilier et démarcheur privé, ne vous engager que sur autorisation écrite du propriétaire.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Validation du plan de travail 2024

La ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Mme Arlette Soudan Nonault, secrétaire exécutif de la Commission climat du bassin du Congo (CCBC) et présidente du Comité de pilotage, a patronné le 22 avril 2024 à Brazzaville, la 3^e réunion du comité de pilotage (COPIL) du projet Fonds d'adaptation sur le «Renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique des communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo». C'était en présence de M. Gon Myers, représentant et directeur pays du Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo.



Mme Arlette Soudan Nonault entourée des membres du COPIL

Le troisième COPIL a permis d'examiner le rapport de la deuxième année du projet, de présenter et de valider le plan de travail et le plan de dépenses de la troisième année.

À l'issue de leur rencontre, les membres ont formulé les recommandations: à l'endroit du ministère de l'Environnement, de mettre tout en œuvre pour l'affectation d'un local devant abriter le projet; diligenter le mécanisme de décaissement des fonds du projet en rendant opérationnel le compte du projet afin de rendre opérationnel et indépendant la Direction nationale du projet (DNP), (y compris le paiement régulier des salaires). A la direction du projet, d'impliquer le point focal adaptation de la direction générale du développement durable dans la mise en œuvre des activités du projet. Au PAM, de diligenter le processus d'acquisitions des biens et matériels dont les coûts sont au-dessus de 20.000 USD selon les SOPs.

Les membres du COPIL ont également suivi la présentation de l'état d'avancement du projet, faite par Albert Yoka, directeur national du projet. Pour la composante 1, il reste quatre activités à réaliser sur huit: la formation des agents, l'élaboration d'un manuel pédagogique, l'organisation d'un concours artistique sur le changement climatique et la réalisation du diagnostic sur la vulnérabilité de certaines cultures.

Pour la composante 2, il est prévu l'achat des équipements agrométéorologiques et la diffusion des informations climatiques à travers les canaux accessibles aux producteurs locaux. Une signature d'accord de partenariat est prévu en cours entre le ministère de l'Environnement et le ministère des Transports à travers l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) pour la mise en œuvre de cette composante.

Il s'agit, en effet, du tout premier projet financé par le Fonds d'adaptation au changement climatique de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en République du Congo, sur une période de 5 ans (février 2022-février 2027). Ce projet vise à améliorer l'adaptation, la sécurité alimentaire et la résilience au changement climatique des communautés vulnérables, avec un accent particulier sur les populations autochtones et les petits exploitants agricoles (dont 70% sont des femmes).

Le représentant du PAM a réitéré son engagement à accompagner le Gouvernement dans la réussite de ce projet, et il est conscient des défis majeurs auxquels, le bassin du Congo est confronté. «Cette troisième réunion du COPIL est l'occasion de dresser un état des lieux, de lever les points bloquants et d'approuver les orientations pour la troisième année de mise en œuvre du projet, afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des activités. Nous sommes convaincus que le bassin du Congo, ses ressources, ses communautés et sa biodiversité sont porteurs de solutions dans la lutte contre le changement climatique», a-t-il indiqué.

Patronnant les travaux, Mme Arlette Soudan Nonault a rappelé: «Cette étude capitale convient, dont sa mise en œuvre, permettra de suivre et de mesurer les progrès à réaliser à travers le suivi des indicateurs et les résultats attendus dans le cadre de ce projet».

La ministre en charge de l'Environnement a fait une annonce relative aux données de l'étude de référence. «Car, seulement 12,8% des ménages y compris ceux des autochtones à travers les départements cibles disposent de l'information nécessaire pour mieux gérer et minimiser les impacts négatifs de la variété climatique», a-t-elle dit.

Eben Ezer OKABA-YOULOU et Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaires)

CONFLITS D'INTERETS

Assainir les mœurs politiques pour une bonne gouvernance

Le premier ministre Anatole Collinet Makosso s'est présenté le 24 avril 2024 au siège de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), pour déclarer son conflit d'intérêts éventuels. Il a été reçu par le président de cette institution Emmanuel Ollita Ondongo. Le chef du Gouvernement a déclaré que l'engagement du Gouvernement est d'assainir les mœurs politiques «dans notre pays et créer les conditions d'une bonne gouvernance».

La déclaration des conflits d'intérêts, a poursuivi Anatole Collinet Makosso, est un moment important de montrer à l'ensemble du peuple l'engagement du président de la République, l'engagement du Gouvernement dans l'assainissement des mœurs politiques et économiques «dans notre pays et d'inviter l'ensemble de nos compatriotes investis des charges publiques de venir accomplir ce devoir parce qu'on a toujours tendance à penser que cela n'est que le fait de hauts dirigeants. Non, c'est tout cadre investi des charges publiques, investi des missions de service public, qui devrait se mettre à l'abri de tout soupçon, de tout risque, de tout conflit d'intérêt, de se faire enregistrer pour accomplir cet acte. Il s'agit d'un acte de bonne foi, de bonnes mœurs et de déontologie publique», a-t-il dit.

Le premier ministre a fait quelques rappels sur le dispositif légal et réglementaire mis en place au Congo pour amener les Congolais à faire preuve de rigueur dans la gestion des missions qui leur sont confiées. En 2009, il avait été adopté la loi 5-2009 du 22 septembre 2009, sur la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions à signaler. Cette loi, a-t-il indiqué, a été actualisée en 2022 par la loi 9-2022 du 11 mars 2022 sur la lutte contre la corruption. En 2017, par la loi 10-2017, du 7 février 2017, il a été institué un code de transparence et de responsabilité

dans la gestion des finances publiques. En 2019, par la loi n°3 du 6 février 2019, il a été institué la Haute autorité de lutte contre la corruption, et par la loi n°4, de la même date, il a été pris la loi qui fait obligation à toutes les autorités élues ou nommées de procéder à la déclaration de leur patrimoine. Et tout ce corpus législatif a conduit à l'adoption du décret 2022-467, fixant les modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Plusieurs personnalités se sont également présentées



Le ministre Denis Christel Sassou Nguesso

le même jour que le premier ministre. Parmi ces déclarants, Denis Christel Sassou Nguesso, ministre en charge de la Coopération internationale, Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat; Josué Rodrigue Nguonimba, de l'Urbanisme; Gilbert Mokoki, de la Santé, Bruno Jean Richard



Anatole Collinet Makosso après avoir déclaré son conflit d'intérêts

Itoua, des Hydrocarbures, Luc Joseph Okio, ministre délégué en charge de la Réforme de l'Etat, ainsi que le maire de Brazzaville Dieudonné Bantimba, les administrateurs maires, Bernard Batantou de Baongo, Privat Frédéric Ndeke, de Talangaï, Sylvia Ma-



Le ministre Jean Luc Mouthou

kosso Ngakabi de Moungali et Ida Victorine Ngampolo de Djiri. «Nous ne pouvons pas nous soustraire à cette démarche. C'est un devoir citoyen. Et nous l'avons fait dans le cadre de la lutte contre les conflits d'intérêts qui peuvent surgir à tout moment dans nos pays», a souligné Jean Luc Mouthou. «En posant cet acte, nous obéissons à une obligation

d'ordre réglementaire. Le décret signé par le président de la République en date du 3 août 2022, fait obligation à tous les cadres, qui ont des fonctions élevées dans notre pays, à faire une déclaration sur l'honneur en ce qui concerne la notion de conflit d'intérêts. Je pense que c'est une chose qui est tout à fait saine, pour tout ce qui concerne les questions de bonne gouvernance», a précisé Denis Christel Sassou Nguesso.

«Je suis venue me présenter à cette séquence pour déclarer notre patrimoine, pour le faire connaître au sein de la population, des entités administratives. Nous demandons à d'autres personnalités d'emboîter le pas. Tout citoyen, surtout de renommée doit accomplir son acte», a affirmé Sylvia Makosso Ngakabi.

Gilbert Mokoki a assuré: «Je viens d'accomplir un devoir citoyen, mais aussi en tant que ministre, faire ma déclaration de conflits d'intérêts. Le premier ministre est passé pour montrer l'exemple. Il est donc de bon aloi que nous, les gouvernants qui initions ces textes, nous puissions les respecter».

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

BUGDET

Vulgariser les nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances 2024

La campagne de vulgarisation des instructions d'application des dispositions fiscales contenues dans la loi de finances pour l'année 2024 a été lancée le 9 avril 2024 à Brazzaville, par Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des finances, avec la participation de son collègue Ludovic Ngatsé, en charge du budget, en présence de Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines. Cette même campagne a été lancée le 11 avril à Pointe-Noire par Ludovic Itoua.

La loi n° 39-2023 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024 a apporté des modifications qui concernent le code général des impôts et les textes non codifiés. La campagne de communication permet d'éviter les contentieux pouvant résulter de la mauvaise interprétation de cette loi et en vue de parvenir à une application harmonieuse de ces dispositions fiscales par les différents usagers. Les nouvelles dispositions fiscales visent essentiellement:



Les ministres (au milieu) entourés des invités et des cadres de l'administration fiscale après le lancement de la campagne

l'impôt sur les sociétés; la taxe spéciale sur les sociétés; les dispositions diverses; et les droits d'enregistrement. Toutes les modifications ont pour seul objectif la maximisation des recettes qui est un impératif constant pour la direction générale des impôts et des domaines afin de doter le Gouvernement des ressources conséquentes pour couvrir les charges publiques, satisfaire les besoins d'intérêt général et faire face aux dépenses prioritaires, dont le financement du Plan national de développement (PND) 2022-2026, a précisé Ludovic Itoua.

«Cadres et agents des impôts et

des domaines, c'est l'occasion pour moi de vous annoncer que l'année 2023 a été pour nous une année de succès. Les efforts des uns et des autres ont produit les effets positifs. En témoignent les résultats en matière de mobilisation des recettes. Nous avons dépassé les prévisions assignées par notre tutelle. Cela est dû au bon management, à la bonne gouvernance et au leadership qui ont été les critères ayant conduit au couronnement de notre administration fiscale», a souligné le directeur général des impôts et des domaines.

Jean-Baptiste Ondaye a précisé que le Gouvernement est

autorisé de prélever des recettes fiscales de l'ordre de 750 milliards de FCFA. Au regard de cette autorisation, l'impôt doit être prélevé en application des principes de nécessité et de légalité. Le principe de nécessité de l'impôt, a-t-il indiqué, veut que tous les citoyens, en raison de leur capacité contributive, soient appelés à couvrir des charges d'intérêt général en payant le juste impôt, en respectant les procédures légales de recouvrement des impôts, droits et taxes.

«Les services de l'administration fiscale doivent redoubler d'efforts et de professionnalisme pour aller au-delà de ce qui est attendu de l'administration fiscale par le Gouvernement: la mobilisation des recettes fiscales de l'ordre de 1.000 milliards de FCFA à fin 2024», a-t-il fait savoir.

A noter que le commentaire détaillé des nouvelles dispositions contenues dans la loi de finances a été fait par la direction de la réglementation et du contentieux et appuyé par les directions sœurs et des cadres.

Philippe BANZ et Madocie Déogratias MONGO

BUREAU DE CONTROLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (BCBTP)

Le budget 2024 adopté

Le comité de direction du Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP) s'est tenu le 25 avril 2024 à Brazzaville sous la direction de son président Antoine Nkodia, en présence de Marius Boris Mieré Onka, directeur général du BCBTP. Il intervient huit mois, après celui tenu le 2 août 2023. Les administrateurs ont adopté le budget 2024 qui s'élève en recettes à la somme de deux milliards neuf cents millions de FCFA et en dépenses à la somme de deux milliards sept cent millions de FCFA. Ce budget dégage un résultat positif de deux cent millions de FCFA.

En dehors du budget, les administrateurs ont adopté cinq délibérations: le procès-verbal de la session du comité de direction du 2 août 2023, le rapport d'activité 2023, le rapport d'exécution budgétaire 2023, le rapport financier 2023, le programme d'activités 2024. Le directeur général du BCBTP a indiqué que le budget 2024 peut répondre aux différentes attentes, car ce sont des objectifs fixés. «Vous allez constater que l'année passée on avait projeté un budget assez important qu'on n'a pas pu atteindre dans les réalisations parce que qu'il était plus conditionné par la reprise de l'activité dans le domaine des infrastructures sur le plan national», a-t-il dit.

Il a ensuite rappelé que le BCBTP est l'ingénieur national, qui



Antoine Nkodia posant avec les administrateurs du comité de direction

accompagne l'Etat dans les grands projets d'infrastructures depuis les années 1990. C'est un bureau qui est créé en 1986. «Nous sommes aussi au service des populations, parce qu'il faut éviter que les populations ne construisent pas n'importe comment, pour qu'il n'y ait pas d'effondrements des bâtiments qui peuvent emmener au désastre humain. Nous sommes mieux équipés que les autres bureaux privés», a-t-il affirmé.

Concernant la situation des agents ayant abandonné leurs postes de travail, entre autres l'ancien directeur, Marius Boris Mieré Onka a déclaré: «Nous avons décidé de radier quatre agents qui ne se présentaient plus», a-t-il dit.

A l'ouverture des travaux, Antoine Nkodia a relevé que le BCBTP est en train de se reconstruire, en vue de recouvrer à terme sa place d'ingénieur public en bâtiments et travaux publics au Congo. Cette dynamique, a-t-il dit, est à mettre d'une part, au compte de la volonté des autorités de l'Etat,

qui tiennent à préserver cet outil de souveraineté, compétent dans les études du sol et le contrôle technique des différents projets de construction dans le pays et d'autre part, à l'ambition de la direction générale et du personnel du BCBTP à hisser l'entreprise à la place qui lui revient dans les univers des BTP au Congo.

Le président du comité de direction a informé qu'une mission du Commissariat national aux comptes est présentement assignée à demeure au BCBTP depuis le 19 mars 2024, aux fins d'examiner et certifier les états financiers des cinq derniers exercices (2019,2020,2021,2022 et 2023).

A noter qu'à ce comité de direction, Christian Ahmina, administrateur a fait son entrée. Il occupera désormais le troisième siège de la présidence de la République en remplacement de d'Athanase Ngassaki, appelé à d'autres fonctions.

Abiyenievie
N'KOUKA-KOUDISSA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO.MAFINA
46. avenue William Guynet Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage
Centre ville - Brazzaville
E-mail: 1542/Tél: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

«CONFORT CONSTRUCTION & SERVICES»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital d'Un Million de Francs CFA
Siège social: 7, rue MFouati, Talangaï
(République du Congo)

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - TRANFERT DU SIEGE SOCIAL ET MIS A DES STATUTS DE LA SARL DENOMMEE «CONFORT CONSTRUCTION & SERVICES»

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du vingt-cinq janvier deux mil vingt-quatre (25/01/2024), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant Procès-verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée CONFORT CONSTRUCTION & SERVICES enregistré aux recettes des Impôts de l'EDTPlaine, le quinze février deux mil vingt-quatre (15/02/2024), sous folio 031/2, n°1052, il a été décidé ce qui suit:

1) Extension de l'objet social: L'objet social est étendu aux activités ci-après:

- Le commerce en gros et en détails de Poissonnerie;
- L'exploitation Forestière et Reboisement.

2) Transfert du siège social: Le siège social anciennement domicilié au n° 80 de la rue Mayama - Mougali - Brazzaville, est transféré au n° 7, rue Mfouati, Talangaï - Brazzaville (République du Congo).

3) Mis à Jour des Statuts de la Société A Responsabilité Limitée «CONFORT CONSTRUCTION & SERVICES».

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV - 01-2024-M-08673 en date du vingt et un février deux mil vingt-quatre (21/02/2024).

Pour Avis

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

SOCIÉTÉ CANAL+ CONGO

Lancement officiel d'un nouveau décodeur G11 connecté

Pour améliorer l'expérience client et satisfaire au mieux ses abonnés actuels et potentiels, la société Canal+ a procédé, mardi 23 avril dernier à Brazzaville, au lancement officiel du nouveau décodeur G11 connecté. C'était à l'occasion d'un point de presse animé respectivement par Jean Pierre Baseme, directeur général, Gustave Tsassé, directeur des opérations, et Aude Tchitembo Fouti, responsable expérience client chez Canal+ Congo. En présence d'un parterre de journalistes et invités. Il s'agit d'un décodeur hybride alliant satellite et internet.

Pour présenter le nouveau joyau de sa société, le décodeur G11 ultra haute définition (UHD), «futuriste et révolutionnaire», selon ses mots, le directeur général de Canal+ Congo Jean Pierre Baseme s'est appuyé sur trois enjeux qui l'accompagnent. D'abord l'innovation, car le décodeur G11 propose en Afrique et au Congo des contenus à la demande, un retour en arrière (offre la possibilité de revenir jusqu'à 8 heures en arrière dans le direct). Cette fonctionnalité est disponible quand le décodeur est en mode satellite et internet, ou internet uniquement. Une continuité du signal pendant les intempéries, une navigation rapide et immersive. A l'innovation s'ajoute la fidélisation des clients en s'adaptant et répondant à leurs besoins ainsi qu'à leurs attentes. Grâce à ce nouveau déco-

deur, le consommateur peut à tout moment et quand il le veut, avoir accès aux programmes de son choix. Enfin le troisième enjeu est rattaché à l'écologie. Le défi de ce millénaire étant la préservation de l'environnement, Canal+ n'est pas en marge de cette préservation. Coque recyclée à 97%, optimisation de la taille, réduction de la consommation électrique de moins de 65% par rapport à l'ancien décodeur, emballage biodégradable qui atteste l'engagement de Canal+ au respect des normes de protection de l'environnement. A compter du 23 avril, le nouveau décodeur G11 est disponible dans les boutiques Canal+. En raison de sa qualité et de toute la technologie ultra moderne qui l'accompagne, il se serait vendu ou échangé à 50000FCFA au moins, mais en tant qu'entreprise sociale, Canal+ Congo supporte une partie des frais d'acquisition.



Jean Pierre Baseme répondant aux questions des journalistes

Il est donc vendu ou échangé à 20000FCFA. Le lancement de ce nouveau

tenir l'industrie audiovisuelle en produisant des contenus africains toujours plus créa-



Une vue de l'assistance

décodeur conforte la posture du groupe Canal+ comme acteur incontournable de l'audiovisuel depuis 30 ans en Afrique. Il s'attache à sou-

tifs, tout en investissant dans les technologies les plus innovantes pour enrichir son offre de divertissement. In fine, «le service à la de-



Gustave Tsassé et Jean Pierre Baseme

mande du décodeur G11 offre un catalogue de plus de 35000 programmes

décodeur hybride propose des recommandations personnalisées leur per-



et contenus en replay. A cela s'ajoutent plus de 200 chaînes en live. Pour faciliter les abonnés à retrouver leurs programmes favoris, ce

mettant de découvrir leurs futurs contenus favoris», selon les responsables de Canal+ Congo.

REFLEXION

La formation permanente n'est pas seulement un droit des prêtres mais aussi un besoin de l'Eglise d'Afrique

Alors qu'il reste entendu que celui qui termine sa formation au Grand séminaire devrait être généralement bien préparé au ministère presbytéral, l'expérience révèle qu'il y a parmi nous certains qui souffrent d'une formation squelettique voire inexistante avec pour conséquence négative un comportement fantasque.

Ainsi avons-nous voulu faire l'exégèse élémentaire du canon 279 du Code de droit canonique de 1983 qui traite de la formation permanente de prêtres et bien sûr en interrogeant «Pastores Dabo Vobis», le «Directoire pour le ministère et vie des prêtres» les «Documents conciliaires», le «Ministère et vie des prêtres au Congo Brazzaville». Cette formation se fait après un certain temps passé dans le ministère. Appliqué à notre continent, ce canon est très actuel, et pourrait répondre aux attentes de nos Eglises particulières. Parlant des prêtres, et peu importe la formation douteuse reçue, il est très souhaitable qu'une certaine formation leur soit donnée pendant l'exercice de leur ministère pastoral. De toute façon, sa mission exige une connaissance approfondie de la doctrine de l'Eglise, des Saintes Ecritures et des sciences connexes et même profanes. De ce fait, loin d'être seulement un droit des prêtres, la formation permanente est d'abord un besoin de l'Eglise d'Afrique et en particulier de celle de notre archidiocèse afin de remédier à certaines bavures cognitives et assurer aux prêtres surtout déphasés une formation adaptée aux besoins réels et toujours croissants de l'Afrique en général et de notre archidiocèse en particulier. Le retour organisé de ce duo de l'intelligentsia de notre archidiocèse: Abbé Paulin Poucota et Mgr Louis Portella Mbuyu pour un planning d'une formation continue et spécialisée des

prêtres de notre archidiocèse s'avère urgent et nécessaire, compte tenu des multiples besoins de l'apostolat à l'heure actuelle. Par ailleurs, l'initiation au ministère presbytéral qui doit être revue dans les Grands séminaires et la formation permanente, doivent tenir compte du fait que le prêtre est ministre du culte, docteur de la loi et pasteur de son peuple. Tout en s'enracinant dans la formation reçue au séminaire, elle exige adaptations, mises à jour et rectifications, sans pour autant opérer des ruptures ou des solutions de continuité. La formation permanente des clercs ou prêtres est plus un devoir qu'un droit des prêtres. Si on s'en tient à l'esprit du code actuel, elle est un droit-devoir de la part de l'Eglise et du ministre concerné. Dans l'Eglise mission, la formation permanente du prêtre est non seulement une condition nécessaire, mais aussi un moyen indispensable pour raviver constamment le sens de la mission et en garantir une réalisation fidèle et glorieuse. Elle n'a de sens que si elle est conçue comme service en vue de l'efficacité ministérielle. Le prêtre devra faire montre de sa capacité à maîtriser les sciences théologiques, canoniques et même profanes, en ayant la facilité de dialoguer, communiquer et surtout d'instruire ses contemporains.



Abbé Christian N. Dembi

«Etant donné qu'actuellement, la culture humaine et même les sciences sacrées progressent et se renouvellent, les prêtres sont appelés à perfectionner leurs connaissances religieuses et humaines de façon adaptée et ininterrompue; on fera tout le nécessaire pour mettre à leur disposition ce dont ils ont besoin: on organisera, suivant les situations locales, des sessions ou des congrès, on fondera des centres d'études pastorales, on créera des bibliothèques, on confiera à des hommes compétents l'organisation du travail de réflexion comme ce duo capable d'extirper en nous chaque cellule de ce cancer de la médiocrité qui va jusqu'à une certaine méconnaissance du béaba, rudiment du droit canonique à la portée de tous et devient comme congénitale et contagieuse. Pour que la formation permanente des prêtres soit complète, elle doit être restructurée de manière à ne pas être quelque chose de ponctuel mais plutôt un projet bien élaboré qui se déroule par étape selon des modalités précises». Sur ce, on tâcherait de mettre en place un système d'encadrement des prêtres et de leur formation post-séminaire. La formation permanente des prêtres inclut bien tous les aspects de la vie sacerdotale.

Il s'agit entre autres d'approfondir le contact permanent avec le Christ en cherchant à se réaliser dans la quotidienneté de la vie. Un premier aspect de cet approfondissement concerne la dimension humaine de la formation sacerdotale. Le prêtre doit grandir dans le contact quotidien avec les autres et dans le partage de leur vie de chaque jour. Le prêtre enrichit son expérience humaine qu'il rend plus authentique et transparente dans un amour croissant et ardent pour l'homme. La formation permanente, étant aussi un moyen de ressourcement indispensable à la vie des prêtres, devrait faciliter la communication fraternelle entre ministres sacrés autour de l'évêque. N'est-il pas vrai qu'elle facilite l'attachement à l'Eglise et aux obligations de la vie sacerdotale? On comprendrait, dès lors la pertinence de cette formation post-séminaire dans la vie des prêtres. Ce renouveau sacerdotal est rendu possible par la vie spirituelle. Celle-ci est une exigence de la vie nouvelle et évangélique. Seule une vie spirituelle entretenue et soutenue pourrait rendre possible la communication sacerdotale. De toute façon, le prêtre est le premier artisan de sa formation post-séminaire en s'impliquant pour sa pleine réalisation, en vue de l'efficacité pastorale. Ce faisant, le canon 279 paragraphes 1-3, détermine les différentes possibilités pour s'assurer de la formation permanente comme moyen de ressourcement et de réhabilitation. Plus que tout autre personne, le législateur cherche à tout prix à protéger le prêtre du danger de la routine ou de l'habitude. Il sait pertinemment que le danger de l'habitude, la fatigue physique due au surmenage auquel les prêtres sont soumis surtout aujourd'hui à cause des activités pastorales, la fatigue psychologique elle-même sou-

vent causée par la lutte continue contre l'incompréhension, les préjugés, l'opposition des forces organiques et puissantes veulent donner l'impression que le prêtre aujourd'hui appartient à une minorité culturellement obsolète. La formation permanente aiderait le prêtre à surmonter la tentation de ramener son ministère à un activisme qui serait une fin en soi, de l'occuper de façon impersonnelle à toutes sortes de choses, spirituelles ou sacrées soient-elles, ou encore de le réduire à un fonctionnariat au service de l'organisation ecclésiastique. Pour porter un remède à ces problèmes suscités par le ministère des prêtres, le législateur canonique n'entend pas imposer des règles universelles aux conférences d'évêques en matière de la formation permanente. Il propose des pistes pour une meilleure adaptation de la situation. D'où, l'importance de nos différentes contributions dans la commission de la formation permanente pour susciter des interpellations. Sur ce, la formation reçue au séminaire souvent mal gérée ou vécue, nécessite un renouvellement et un accompagnement des prêtres pour être plus utiles à la vie de l'Eglise. Le législateur vise en premier lieu la formation doctrinale efficace et la connaissance des sciences sacrées. Loin d'être un avantage ou un privilège, la formation permanente est d'abord une mission de l'Eglise et un besoin. Toutefois, l'épiscopat tâchera de mettre au clair les règles pour remédier au fameux problème des séjours prolongés des prêtres en Europe pour raison d'études ou de santé. Ces règles permettront aussi aux prêtres de se préparer en fonction des responsabilités futures et des besoins de l'Eglise particulière. Il doit y avoir une certaine coopération entre

Eglises particulières quant à l'encadrement des prêtres aux études. Le canon 274 met des moyens nécessaires à la disposition des prêtres pour recevoir une formation adéquate ou s'auto-former intellectuellement, spirituellement et moralement. Ce problème se pose tellement avec acuité qu'il mérite l'intervention de l'autorité compétente pour protéger ce droit-devoir de toute altération née des difficultés de tout genre que connaît l'Eglise du Congo. Comme mission de l'Eglise, la formation permanente des prêtres devrait avoir un mandat bien déterminé. Par des conférences, ateliers, sessions, les prêtres s'adonneront à ces activités pour répondre adéquatement aux besoins toujours croissants de la communauté chrétienne. Toutefois, les prêtres qui sont envoyés aux études tâcheront de demeurer dans la communion avec l'Eglise. Tout doit concourir au bien de l'Eglise. Ainsi la formation permanente des prêtres n'est pas seulement un droit des ministres mais aussi une obligation de l'accomplir licitement selon les dispositions de la législation ecclésiastique. En somme, la formation permanente telle que formulée par l'Eglise catholique est un droit et un devoir de tout prêtre compte tenu des exigences personnelles et pastorales. C'est aussi un devoir pour l'archevêque et les ordinaires religieux. Toutefois, l'envoi aux études comporte un mandat dont les termes sont à respecter. Ce droit, sauf s'il y a nécessité, ne doit pas endommager la vie et l'organisation pastorale du diocèse compte tenu de certaines irrégularités: abus de confiance, favoritisme, etc.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA

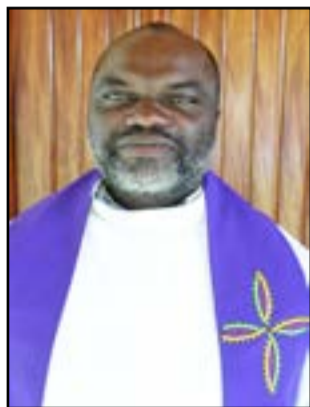
Juriste et islamologue,

Membre de la Commission formation permanente des états généraux (Archidiocèse de Pointe-Noire).

DIOCESE DE KINKALA

L'abbé Salomon Clausel Mambou a été inhumé au cimetière de la mission

Décédé le vendredi 12 avril 2024, à l'hôpital Mama Yemo de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, l'abbé Salomon Clausel Mambou, prêtre du diocèse de Kinkala, a été inhumé mardi 30 avril 2024, au cimetière de la mission, dans le diocèse de Kinkala. La veille, lundi 29 avril 2024, la chrétienté de l'archidiocèse de Brazzaville lui a rendu un hommage au cours de la messe de suffrage célébrée en l'église Sainte Rita de Moukondo, paroisse d'origine du regretté prêtre.



Abbé Salomon Clausel Mambou
tions et des séminaires.
A Kinkala, son diocèse de mis-

sion, peu avant les obsèques le mardi 30 avril 2024, l'abbé Salomon Clausel Mambou a eu droit à une messe de requiem célébrée par Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque du lieu. Né à Brazzaville, le 24 février 1967 de feu Joseph Mambou et de Julienne Moussaboutou, Salomon Clausel Mambou a fait ses études primaires à Brazzaville et Loango, dans le département du Kouilou. Les études secondaires d'abord au CEG André Grenard Matsoua, au CEG Mafoua Virgile de 1979 à 1985, sanctionnées par un Brevet



La dépouille dans l'église Sainte Rita de Moukondo

L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, concélébrée par une trentaine de prêtres, parmi lesquels l'abbé Félix Maboundou, vicaire général de Kinkala et le père Stanislas Arsène Makouaya, curé de la paroisse. L'homélie a été prononcée par l'abbé Roland Fabrice Nzebelet Mampouya, curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, vicaire épiscopal chargé des des voca-

PAROISSE NOTRE-DAME DE FATIMA

Marche sportive pour la santé

Dans le cadre des festivités marquant le 70^e anniversaire de la paroisse dont la messe d'action de grâces sera célébrée le 18 mai prochain par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, une marche sportive a été organisée le 27 avril dernier. Pour permettre aux chrétiens de Fatima de se faire une santé et mieux recevoir les grâces sollicitées auprès du Seigneur et Sauveur Jésus Christ.



Une vue des participants à la marche

Tout est parti de la paroisse, à M'Pila. Les marcheurs ont débouché par les ronds-points Saint Tropez, Ebina et Koulounda pour emprunter l'avenue de la Tsiémé, la Pointe Hollandaise, et repartir à Fatima

où une messe d'action de grâces a été dite pour la circonstance. Sur fond des chants, les marcheurs ont rendu grâce à Dieu pour les 70 ans de leur paroisse qui seront célébrés sous le thème: «Bana

Fatima-Saint Louis, le cœur allégé marchons vers les 70 ans de notre paroisse». Un comité d'organisation composé de 10 commissions a été mis en place.

KAUD

d'études moyennes générales (BEMG) puis au lycée Emery Patrice Lumumba à Brazzaville, sanctionnées par le Baccalauréat D, obtenu en 1989. Il obtient sa Licence en sociologie et se sentant attirer par la prétrise, il entre au Petit séminaire Saint Paul de Mbamou, puis au Grand sémi-

naire Cardinal Emile Biayenda de Kinsoundi. L'abbé Salomon Clausel Mambou est ordonné prêtre le 2 septembre 2006 par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala.

Pascal BIOZI KIMINOU et Gislain Wilfrid BOUMBA

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

ENVIRONNEMENT

Journée de la Terre: le Pape François appelle à la responsabilité

À l'occasion de la Journée de la Terre 2024, célébrée le 22 avril dernier, le Souverain pontife a rappelé à tous notre devoir de protéger la planète et de préserver la paix.

Alors que le monde entier a célébré la Journée de la Terre le lundi 22 avril, le Pape François a réitéré son appel urgent à une action audacieuse en faveur de la maison commune et de la paix dans le monde. La Journée internationale de la Terre a été instituée en 1970 pour sensibiliser le public aux défis environnementaux majeurs auxquels la planète est confrontée et pour mobiliser les efforts en vue de les relever. Cette journée est l'occasion pour les individus, les communautés, les organisations et les gouvernements de se rassembler et de s'engager dans des activités visant à restaurer les écosystèmes, à lutter contre le changement climatique et à protéger la biodiversité afin de préserver la planète pour les générations futures.

Dans un message, le Pape François a fait remarquer que sa génération a légué de nombreuses richesses monétaires aux générations suivantes, mais qu'elle n'a pas fait grand-chose pour protéger la planète. Il a évoqué également le lien entre les problèmes environnementaux actuels et les nombreux conflits qui font rage dans le monde : « Notre génération a légué de nombreuses richesses, mais nous n'avons pas su protéger la planète et nous ne sauvegardons pas la

paix. Nous sommes appelés à devenir des artisans et des gardiens de notre maison commune, la Terre, qui tombe en ruine. »

Le message du Souverain pontife fait écho aux propos tenus dans l'encyclique Laudato Si' de 2015 sur la protection de la maison commune et à l'appel lancé aux individus, aux communautés et aux gouvernements pour qu'ils prennent soin de la création. Chaque année, la Journée de la



Déchets métalliques et plastiques sur une plage de Crosby, dans le nord-est de l'Angleterre (AFP or licensors)

Terre a un thème spécifique pour attirer l'attention du monde sur les questions environnementales urgentes. Sous la bannière "Planète contre plastique", cette 54^e édition est axée sur la pollution plastique et sur la nécessité urgente d'en réduire l'utilisation et la production.



Le Pape François

Au-delà de ses implications environnementales, la prolifération des plastiques constitue une menace importante pour la santé humaine,

22 % des déchets plastiques dans le monde ne sont pas collectés. Ils sont éliminés de manière inappropriée ou finissent dans des décharges illégales. En se dégradant en microparticules, les plastiques libèrent des substances chimiques toxiques pour les écosystèmes, contaminent les océans (où plus d'un million de tonnes finissent chaque année), les sources de nourriture et d'eau, et mettent en danger toutes les formes de vie. La campagne 2024 met donc l'accent sur la sensibilisation à ces effets néfastes. Elle appelle à une intensification de la recherche sur les conséquences sanitaires de l'exposition au plastique et prône la transparence dans le partage des résultats avec le public. L'objectif immédiat de la campagne est d'éliminer rapidement les plastiques à usage unique d'ici à 2030 et d'intégrer cet engagement dans le traité des Nations-unies sur la pollution plastique avant la fin de l'année, afin de garantir une coopération mondiale dans la lutte contre ce problème urgent.

L'objectif à plus long terme est de réduire de 60 % la production de plastique d'ici à 2040 afin de préserver la santé humaine et l'environnement. À cette fin, la campagne souligne également l'importance d'investir dans des technologies et des matériaux innovants pour ouvrir la voie à un monde sans plastique.

(Source Vatican.News)

SIXIÈME DIMANCHE DE PÂQUES-B- «L'amour chrétien ne peut pas être obsolète»

Textes: Ac.10, 25-26.34-35.44-48; Ps.97 (98), 1, 2-3ab, 3cd-4; 1 Jn.4, 7-10; Jn.15, 9-17

Chers frères et sœurs, les lectures de ce dimanche nous invitent à réévaluer notre élan d'amour dans le monde à l'image de l'amour inconditionnel de Dieu pour chacun de nous. La première lecture tirée des Actes des Apôtres, nous présente l'histoire de la conversion de Corneille, un centurion romain comme un des fruits de l'amour du prochain. Pierre réalise que Dieu ne fait pas de distinction entre les personnes, mais accueille tous ceux qui le craignent et pratiquent la justice.

Cela nous rappelle que Dieu est le Dieu de tous, sans exception et son amour providentiel s'étend dans la capacité des hommes à s'aimer les uns les autres sans discriminations. Telle est le message que nous transmet Saint Jean dans l'extrait de la Lettre qui compose la deuxième lecture de ce dimanche. En effet, nous sommes exhortés à nous aimer les uns les autres, car l'amour vient de Dieu. Dieu nous a aimés le premier et a envoyé son Fils unique dans le monde pour que nous puissions vivre par lui. L'amour de Dieu est la source de tout amour véritable, et c'est en aimant nos frères que nous montrons que nous sommes enfants de Dieu. Ainsi, poursuit-il dans l'évangile: «Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés.»

Jésus nous montre l'exemple suprême de l'amour en donnant sa vie pour nous, et il nous appelle à aimer nos frères de la même manière. Cet amour désintéressé et généreux est le signe distinctif des disciples du Christ. L'amour dont Jésus parle n'est pas un amour ordinaire, limité par nos faiblesses et nos imperfections. C'est un amour divin, pur et inconditionnel, qui nous est offert gratuitement par notre Seigneur. Cet amour est le fondement de notre foi, la source de notre espérance et la force qui nous guide sur le chemin de la vie éternelle.

Chers frères et sœurs, voici comment Christ nous rappelle l'importance de l'amour dans notre vie de foi. Que nous puissions nous laisser guider par l'amour de Dieu et nous efforcer d'aimer nos frères et sœurs comme Jésus nous a aimés; sans stéréotypes et idées préconçues en fonction de notre «obédience religieuse, distinctions ethniques, ou ramification politique».

Que cet amour soit le fondement de nos actions et de nos relations et qu'il nous conduise à la vie éternelle auprès de Dieu. Puisse cette Eucharistie dominicale nous inspirer à vivre dans la charité, à nous tourner vers nos frères et sœurs avec compassion et générosité et à être des instruments de paix et de réconciliation dans un monde souvent marqué par la division et la haine. Que notre amour soit un reflet de l'amour de Dieu, un amour qui guérit, qui console et qui sauve. Amen.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

MONT CARDINAL EMILE BIAYENDA (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Pèlerinage diocésain des membres des Conseils pastoraux paroissiaux

Le samedi 16 mars 2024, les membres des Conseils pastoraux paroissiaux ont effectué un pèlerinage de pénitence au Mont Cardinal Emile Biayenda. La messe qui a suivi a été célébrée par Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou archevêque de Brazzaville et concélébrée par l'abbé Vincent Massengo, vicaire général, ainsi que d'autres prêtres, des religieux et religieuses, parmi lesquels, les pères Jack Harold Nkodia, responsable du Mont Cardinal Emile Biayenda, Casimir Moukoubia, directeur diocésain de la liturgie.

Plusieurs religieux, religieuses de différentes congrégations et de diverses paroisses ont apporté une touche particulière par leur présence. L'animation de la messe a été l'œuvre des sœurs de Saint-Antoine de Padou, de Djiri. Prière, louange, chemin de croix et la messe, ont constitué l'ossature de ce pèlerinage. Dans son homélie, l'abbé Vincent Massengo a indiqué que, l'homme, de son vivant, doit laisser des symboles sur terre, comme le bon Cardinal Emile Biayenda qui fut un véritable formateur. «Aujourd'hui, c'est le quatrième jour de la neuvaine dédiée au bon Cardinal Emile Biayenda et c'est pour cela que nous nous trouvons en ce lieu symbolique «La montagne du cardinal». Notre neuvaine a pour thème: «Pour une société plus juste, que doivent faire la famille, l'Eglise et l'Etat?». Dans sa réflexion, le cardinal Emile Biayenda mettait en étroite coresponsabilité l'éducation qui est une mission de la famille, l'évangélisation qui est une mission de l'Eglise et l'instruction, une mission de l'Etat. Emile Biayenda parlait de la maturité

humaine qui est le paradigme de la vie chrétienne et citoyenne. En réalité, cette triple mission incombe à la famille. La famille est le berceau de toute vertu et la cellule de base de toute société humaine, qui mène à l'Eglise et à la nation. Cette triple mission propose à l'homme dans le processus de la socialisation de l'intégration et du développement ce qui est susceptible de faire. La cause de la béatification et de canonisation du cardinal Emile Biayenda présentée par notre archidiocèse à Rome n'est d'autre que l'éloge de l'éducation de M. Simon Diamboma et de Mâ Biyela Dia Bilongo, parents biologiques de Biayenda. A travers cette cause, nous sommes en train de louer le travail éducatif du Pape et celui de la maman du Cardinal. En réalité, la semence des parents a éduqué Biayenda à la vertu, Ce sont eux qui ont planté la semence et la graine arrosée est devenue l'arbre qu'on appelle Biayenda. Aujourd'hui nous apprécions le fruit de cet arbre, mais n'oublions pas les vrais acteurs de cet arbre qui sont Dieu et les parents. En définitive, le rôle de l'Eglise est de



Une vue des pèlerins au Mont Cardinal

montrer aux hommes le chemin du salut, de montrer aux parents la responsabilité Co-éducative. Emile Biayenda avait les vertus comme l'obéissance, la bonté, la prière et le pardon. Séminariste à Mbamou, Emile Biayenda était très docile, car son enseignant partait percevoir son salaire et demandait aux élèves de veiller à ses champs, afin que les oiseaux et les bandits ne parviennent pas à saccager les récoltes. Les élèves refusèrent et Emile Biayenda accepta volontiers. A son retour, le maître M. Prosper remercia les parents de Biayenda pour son obéissance: La promptitude de votre enfant a fait que je ne puisse pas perdre mes récoltes», a-t-il souligné.

Le vicaire général a indiqué aussi qu'il n'y avait pas d'opposition entre les membres du Conseil

pastoral et le curé. «Vous êtes les collaborateurs les plus immédiats du curé, travaillez en étroite collaboration comme les apôtres l'ont été», a-t-il conclu. A la fin de la messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafoukouahou a voulu se rassurer de l'effectivité des présents, en procédant au contrôle des curés, ainsi que des membres des Conseils pastoraux paroissiaux. Avant de remercier les pèlerins pour s'être rendu disponibles, il a donné quelques orientations sur le respect du site. Ainsi, à compter du 31 mars, le Mont cardinal Emile Biayenda sera fermé pour procéder au planting d'arbres en vue de sa protection contre les érosions qui menacent dangereusement ce site.

Juvet-Pierre NGUONO

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

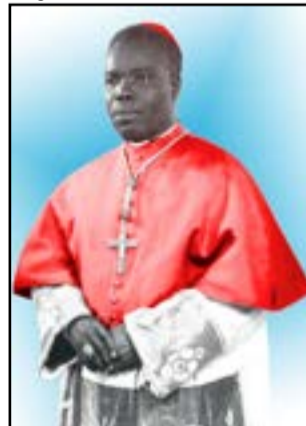
Ouverture du Trentain de la Confrérie Cardinal Emile Biayenda

Le Trentain du mois de Mars dédié habituellement au Cardinal Emile Biayenda a été ouvert le vendredi 1^{er} mars 2024 sur l'ensemble de la Confrérie Cardinal Emile Biayenda, dans tous les diocèses du Congo, sous le thème: «Le dernier message du Cardinal Emile Biayenda.» Dans l'archidiocèse de Brazzaville, la messe d'ouverture a eu lieu, le samedi 2 mars 2024, en la basilique Sainte Anne du Congo. Elle a été présidée par Mgr Franck Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, concélébrée par le père Jack Nkodia, aumônier diocésain de la Confrérie Cardinal Emile Biayenda et recteur du Mont Cardinal Emile Biayenda, l'abbé Guy Roland Mouyamba, aumônier national de la Confrérie à l'honneur.

Les fidèles venus nombreux ont rempli l'église.

Dans son homélie, père Jack a centré la méditation sur l'unité et la charité: «Où sont amour et charité, Dieu est présent.» Commentant l'évangile du jour, (Luc 15, 11-32): «Le fils perdu et le fils fidèle: l'enfant prodigue», il a relevé trois points: le péché, ce qui rompt l'alliance avec Dieu; la conséquence du péché que sont l'éloignement d'avec Dieu; la miséricorde de Dieu qui se traduit par l'amour de Dieu pour nous, en son fils Jésus-Christ, lorsque nous nous réconcilions avec lui par le sacrement de la réconciliation et lorsque nous faisons pénitence. Le temps de carême est pour nous l'occasion de faire cet effort. Le trentain nous invite à l'unité et à l'amour (la charité). Dieu est le Père de tous, sans distinction de tribu. Et comme il est le Père de tous, nous devons nous aimer les uns les autres. C'est ce que nous exprimons d'ailleurs dans notre salutation: «Emile Biayenda! Amour et paix dans nos cœurs!», a affirmé le prédicateur. Après la prière post communion, la chorale de la Confrérie a chanté l'hymne national chrétien à la paix qui fait l'objet du trentain: «A tous nos frères croyants du Nord, du Centre et du Sud, nous demandons beaucoup de calme, de fraternité et de confiance en Dieu, Père de toute race et de toute tribu, afin qu'aucun geste déraisonnable ne puisse compromettre un climat de paix que nous souhaitons tous.»

Après la bénédiction finale et le rite d'envoi, le père-évêque a souhaité à tous et à toutes un bon trentain.



Le Secrétaire

La foi ne connaît pas de limites



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief Services, USCCB «CRS» République du Congo recrute un **Assistant Labo** au sein du bureau de Brazzaville. Le titulaire du poste aura pour rôle de:

- Assister le point focal principal chargé de la mise en œuvre des activités du RSS Laboratoire pour la subvention GC7 et C19RM
 - Soutenir l'interaction avec les différentes parties prenantes pour une optimisation de la mise en œuvre des activités prévues
 - Faire le suivi des activités planifiées s'assurer qu'elles s'exécutent selon les plans de travail, les échéanciers convenus, dans les limites budgétaires
 - Soutenir l'opérationnalisation du système de laboratoires sur les volets clés suivant :
 - L'optimisation du réseau et analyse géospatiale
 - L'opérationnalisation de la qualité, de la biosécurité et bio sûreté au sein des laboratoires
 - La mise en place d'un système robuste d'envoi et de transport des échantillons
- Formation, expérience et capacités requises:**
- Licence ou Master en Santé Publique ou en Biologie ou en Technologie des Laboratoires
 - Maîtrise du pack Microsoft Office
 - Expérience professionnelle requise de 2 ans minimum dans le domaine de la santé publique ou en laboratoire
 - Une expérience de terrain sur la mise

en œuvre des activités des maladies financées par le Fonds Mondial serait un avantage. **Dossier de candidature devra comporter:**

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste est disponible sur le site www.emploi.cg
Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **07 mai 2024** à l'adresse email CG_HR@crs.org avec comme objet du message: **«Assistant Labo»** ou encore par le biais de l'ACPE.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés
Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

La foi ne connaît pas de limites



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief Services, USCCB «CRS» République du Congo recrute un **Comptable de projet subvention /Project Grant Accountant** au sein du bureau de Brazzaville.

Le titulaire du poste aura pour rôle de:

- Installer et suivre de solides procédures de comptabilité et de rapports financiers pour les sous-récepteurs et partenaires des projets des subventions GF_C19RM & USAID_BHA_DRR suivant les normes établies. S'occuper de l'installation et de la tenue de toutes les données nécessaires pour traiter les transactions financières pour les comptes assignés des projets des subventions GF_C19RM & USAID_BHA_DRR dans le logiciel de comptabilité financière SunSystems.
 - Superviser les processus comptables, les politiques et la prestation de services et tenir des contrôles comptables pour garantir l'enregistrement et la gestion exacts, complets et ponctuels des transactions financières et des contrôles internes conformes aux politiques et procédures de gestion financière de CRS, aux principes comptables généralement acceptés (GAAP), aux règles des bailleurs de fonds et aux obligations légales.
 - Examiner et valider la documentation justificative avant de traiter les transactions financières pour s'assurer que tous les documents demandés sont exacts et complets et que les autorisations ont été obtenues.
 - Enregistrer les transactions financières suivant les autorisations appropriées. Examiner et analyser divers comptes pour détecter les irrégularités. Conseiller des mesures correctives et préparer les écritures et ajustements de correction, selon les besoins.
- Formation, expérience et capacités requises**
- Licence en comptabilité, finances, économie, administration des entreprises, avec des cours

de comptabilité ou une qualification en comptabilité (CPA/ACCA ou équivalent).

- Minimum de deux ans d'expérience dans un poste avec des responsabilités similaires, de préférence dans une ONG internationale ou une institution financière/bancaire.
- Connaissance des réglementations des bailleurs de fonds publics pertinents souhaitée.
- Bonne maîtrise de MS Office (Excel, Word, PowerPoint, Visio), des applications de conférences en ligne. Connaissance du système de comptabilité financière SunSystems ou d'un logiciel de rapports financiers similaire souhaitée.
- **Langues exigées:** – Français et Anglais
- **Voyage** - Être disposé et capable de voyager jusqu'à 50 %.

Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste est disponible sur le site www.emploi.cg

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le **07 mai 2024** à l'adresse email CG_HR@crs.org avec comme objet du message: **«Comptable de projet subvention»** ou encore par le biais de l'ACPE. Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés
Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville; B.P.: 1431; Tél.: 05539 37 46/05 736 64 64, République du Congo

INSERTION LEGALE

«SOCIETE D'ACHAT DE SERVICES ET LOGISTIQUE» EN SIGLE «SASLO» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Quartier Roy, vers l'église MEJ
Pointe-Noire - République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00072

Il résulte d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 28 mars 2024, enregistré à Pointe-Noire le **02 avril 2024**, folio **062/10**, n° **428**, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée(SARL).

OBJET: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Vente de véhicule, fournitures des pièces de rechanges et des équipements des protections individuelles;
- Transport et Logistique;
- Représentation commerciale, négoce;
- Activités liées aux ressources humaines location de personnel, conseil en organisation);
Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement.

DENOMINATION: La société prend la dénomination de **«SOCIETE D'ACHAT,**

DE SERVICES ET LOGISTIQUE», en sigle «SASLO» SARL.

SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est établi à Pointe-Noire, quartier Roy, vers l'église MEJ, République du Congo.

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

GERANCE:
- Monsieur Yves Christian ZOUNGOU est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

RCCM: CG-PNR-01-2024-B12-00072.

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le **05 avril 2024** sous le n° **CG-PNR-01-2024-B-00288.**

Fait à Pointe-Noire, le 23 avril 2024.

Pour avis et mention,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

«SCI VICKY»

Société Civile Immobilière
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Quartier Tchimbamba, avant le marché
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2024-B42-00002

Il appert d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le **09 avril 2024**, enregistré à Pointe-Noire, sous folio **070/8**, n° **3008**, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société Civile Immobilière (SCI);

OBJET:
La société a pour objet:
- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, l'attribution en propriété, l'administration et l'exploitation par bail en qualité de preneur ou de bailleur, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous biens meubles destinés à l'aménagement desdits immeubles;
- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société;
Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son

objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

DENOMINATION: **«SCI VICKY»;**

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, quartier Tchimbamba, avant le marché;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE:
- Madame Fathy PIKO née NZAMBILA IKOBO est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée;

RCCM: CG-PNR-01-2024-B42-00002;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 15 avril 2024.

Fait à Pointe-Noire, le 22 avril 2024.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire.

NUMÉRIQUE

Le Congo remporte le Challenge Startup Bassin du Congo

Ouverts le 23 avril par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, les travaux de la 8^e édition du salon international de la Tech et de l'innovation d'Afrique centrale Osiane ont pris fin le 26 avril 2024 au palais des congrès de Brazzaville, sous le thème: «Le numérique, accélérateur des performances». Outre les tribunes, les ateliers et conférences, un concours dénommé «Challenge startup bassin du Congo» a clos les activités de ce salon avec la présentation du gagnant.

L'édition 2024 baptisée «Kolonga» (réussite en français) a réuni les participants venus de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe. Quatre jours riches en innovations, en apprentissages, en partage d'expériences, en espaces d'expression. «On peut dire que cette édition a été innovante par rapport à l'édition précédente avec l'introduction des tribunes des décideurs de tout bords, leaders et experts; de la tenue des ateliers des partenaires; de l'introduction des conférences de presse; l'extension de l'espace du salon à l'extérieur du palais; du soutien des startups pour assister à cette 8^e édition; enfin, de l'augmentation de la gagnante du challenge startup bassin du Congo de 10 millions Fcfa», a résumé Mme Chancelle Mbara Koussou, membre du comité d'organisation du salon.

Jean-Pierre La Hausse De Lalouvière, président du jury challenge, a félicité les participants au concours pour leurs innovations. Les lauréats se présentent comme suit: la 3^e place a été occupée par Elie Mbeki de la RDC avec son projet Ecowast (Poubelle intelligente et recyclage des déchets). Elle a reçu un chèque de 2 millions FCFA. Pour la première place, le jury a eu du mal à départager Cabalou du Gabon, une plateforme qui accompagne les professionnels et les entreprises à trouver les logements décentes dans les villes

africaines pilotée par Fulgence Menouho. Et la startup Congo Plast du Congolais Henri Diélé axée sur le recyclage et la valorisation des déchets plastiques. Les deux ont remporté le prix de 10 millions FCFA, soit 5 millions



Le ministre Maguessa Ebomé (au milieu) posant avec les lauréats



Au premier plan les membres du Gouvernement à l'ouverture d'Osiane

chacun. Pour le directeur général de l'ARPCE, un des partenaires d'Osiane, cette édition a mis en lumière la portée du numérique comme nouveaux leviers de productivité et d'efficacité considérables. «La transition numérique des entreprises est un enjeu capital: c'est là que se situe le gisement de progrès des prochaines années. Je suis persuadé que les discussions qui ont jailli ici ont également mesuré que la numérisation de nos sociétés doit aller de pair avec la numérisation des économies et de nos processus de production. Notre rôle est d'aider à tirer le meilleur parti de

ces technologies de rupture pour créer la croissance durable», a expliqué Louis Marc Sakala. Il a par ailleurs réaffirmé l'engagement de sa structure à réduire la fracture numérique. «Nous continuerons à travailler avec les gouvernements, les opérateurs, les régulateurs et les partenaires internationaux pour harmoniser les cadres réglementaires, promouvoir une concurrence saine et équitable et stimuler l'innovation dans le secteur des TIC», a dit le directeur de l'ARPCE. Le président de l'ONG Pratic, promoteur du salon, Luc Missidimbazi, a lancé les auspices de la prochaine édition baptisée

«Bonguana» qu'il définit comme «Transformons nos défis en opportunité». Elle se tiendra du 15 au 18 avril 2025. «Nous allons explorer des solutions pour transformer nos économies, nos entreprises, nos capacités et les écosystèmes numériques», a-t-il précisé. Il a annoncé que le premier prix de la meilleure startup remportera au minimum 10 millions FCFA. A cela va s'ajouter le prix de la transformation numérique des administrations publiques et un prix féminin consacré aux femmes, la création d'un événement organisé à Paris le 4 octobre 2025 sous le thème «Le numérique africain vu de l'Occident», telles sont les nouveautés. S'exprimant à la clôture du salon, le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, représentant le Premier ministre, a déclaré: «Au sein de notre sous-région, il nous appartient de booster les ressources novatrices au sein de nos administrations, de nos populations, de l'entrepreneuriat juvénile et féminin».

Eben Ezer OKABA-YOULOU, Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaires)

8^e ÉDITION DU SALON INTERNATIONAL DE LA TECH (OSIANE)

Le Premier ministre a appelé les entreprises à créer les emplois pour les jeunes

Il s'est tenu du 23 au 26 avril 2024 la 8^e édition du salon international de la technologie et de l'innovation de l'Afrique centrale (Osiane) sur le thème: «Le numérique, accélérateur de performances».



Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso à l'ouverture du salon

Organisée par l'ONG Pratic, en partenariat avec l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), cette édition a mis l'accent sur le numérique comme levier de développement des performances des entreprises et des institutions publiques. En cette année consacrée à la jeunesse, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a invité les dirigeants présents dans la salle à créer les conditions pour aider cette jeunesse à devenir indépendante en lui offrant des opportunités d'emplois et d'entreprendre. «J'aimerais adresser une mention particulière aux organisateurs d'avoir mis en place un dispositif d'incitation de la jeunesse créatrice et innovante à travers le prix de 10 millions de FCFA du challenge startup Osiane».

L'édition 2024 a réuni les participants venus de la RDC, du Gabon, du Cameroun, de France, et de Sao Tomé et Príncipe.

Darchevie KETTE & Rachelvie KOLELA (Stagiaires)

par leur adaptation aux besoins spécifiques des enseignants et des élèves congolais, marquant ainsi le début d'une ère éducative novatrice et inclusive. Ils transcendent l'enseignement traditionnel en intégrant des auteurs locaux. «Cette approche garantit une pertinence culturelle et pédagogique sans précédent favorisant une compréhension approfondie des concepts enseignés», a-t-il souligné. Pour Blaise Lououamou, le Gouvernement a toujours été préoccupé par la problématique de la qualité de l'enseignement. «Retenue parmi les points majeurs de

de développement durable (ODD). Dans cette perspective, il importe de souligner le rôle prépondérant des manuels scolaires de bonne qualité qu'il convient de fournir aux écoles. Il s'agit d'un objectif auquel la République du Congo ne peut se dérober», a-t-il dit. Le représentant du directeur général de l'INRAP a sollicité des éditions Nathan partenaires de l'Etat dans l'éducation des jeunes de favoriser la production des manuels de qualité et à coût moins élevé; fournir de façon équitable les manuels de qualité et accessibles à tous les élèves; rendre acces-

EDUCATION

Vers l'érection d'un lycée à Djiri

Dans la poursuite du programme de maillage en infrastructures scolaires sur l'ensemble du pays, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou, accompagné des cadres de sa tutelle, du député de la deuxième circonscription électorale de Djiri, Exaucé Bersol Ngambili Ibam, et de l'administrateur-maire de Djiri, Mme Ida Victorine Ngampolo, a procédé le lundi 22 avril 2024, à l'inspection d'un site qui abritera le nouveau lycée d'enseignement général, dans le quartier de l'Académie militaire Marien Ngouabi, dans le 9^e arrondissement Djiri. Ceci pour rapprocher l'école de l'apprenant. Une initiative bien appréciée par les populations.

Pour répondre au cri lancé par les populations de Djiri qui ne disposent pas jusqu'à ce jour d'un lycée d'enseignement général public, la délégation du ministère est allée s'imprégner des réalités en vue de passer à l'action. Le site retenu s'étend sur une superficie d'environ 1 ha. Il est situé dans le quartier Académie-militaire. Pour un habitant, ce projet va aider les élèves qui parcourent des kilomètres pour aller étudier, certains vont à Thomas Sankara et d'autres au lycée de Kintélé. S'agissant des différends qui pourraient surgir avec les populations qui se sont implantées maladroitement sur ce site, le ministre de l'Enseignement général s'est dit confiant sur la réalisation de ce projet. «Toutes les procédures sont déjà enclenchées de façon à ce que les populations soient indemnisées, qu'elles libèrent le site pour que les travaux commencent. Les temps sont devenus un peu courts, si nous voulons avoir cet établissement pour la rentrée

2025, nous devons commencer dès à présent», a dit Jean Luc Mouthou. Après Djiri, le ministre Jean Luc Mouthou et sa suite ont visité l'école primaire Joseph Nkeoua, dans le 2^e arrondissement Baccongo, qui a été secoué par une tornade, question de faire un état des lieux pour d'éventuelles réparations.



Jean Luc Mouthou, Ngambili Ibam et les cadres du ministère sur le site

Après Brazzaville, le cap a été mis sur Tsinguidi où sortira de terre un collège d'enseignement général et Mayoko pour la construction d'un lycée dans le Niari. Une rencontre avec le corps enseignant a clos cette visite le jeudi 25 avril 2024.

Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)

La collection «Futur simple» appuie l'apprentissage des élèves

Les enseignants, les inspecteurs et autres acteurs du système éducatif étaient réunis pour un atelier d'assimilation et de réappropriation de la collection «Futur simple» des éditions Nathan. C'était du 10 au 11 avril dernier à l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques (INRAP), à Brazzaville.

Les travaux ont été coordonnés par Armand Jean Blaise Lououamou, chef de service des programmes à l'INRAP. Ces manuels qui peuvent paraître nouveaux

pour certains, a précisé le chef de service programmes à l'INRAP, sont passés par un processus d'évaluation et d'appropriation avant qu'ils soient autorisés à être utilisés

dans notre système éducatif. La collection «Futur simple» est un ensemble de sept manuels dont quatre pour le collège (6^e, 5^e, 4^e, 3^e) et trois pour le lycée. Ces manuels ont déjà fait l'objet d'une présentation en 2013 et en 2021. Les ouvrages de cette collection, a indiqué le délégué pédagogique des Editions Nathan, Benjamin Ahounou, se distinguent de



Les participants à la fin de l'atelier de réappropriation

la Stratégie sectorielle de l'éducation et, récemment, par les états généraux de l'éducation nationale, l'amélioration de la qualité des apprentissages prend une dimension nouvelle au regard d'importants défis à relever par rapport aux objectifs

sibles les manuels dans de meilleurs délais et limiter les pénuries en manuels dans les écoles.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

FONDATION PRIVAT FREDERIC NDEKE

Poursuite de la campagne «A l'écoute des jeunes»

Le 24 février 2024 à Sibiti, dans la Lékoumou, et les jours d'après à Dolisie dans le Niari, la Fondation Privat Frédéric Ndéké lançait la campagne visant l'autonomisation des jeunes dénommée «A l'écoute des jeunes». Cette campagne s'était poursuivie le 6 mars dernier à Madibou et à Makélékélé. Elle a posé ses valises le 19 avril dernier à Talangaï dans le 6^e arrondissement de Brazzaville.

Au moins 200 jeunes de cet arrondissement ont eu un échange avec le président Privat Frédéric Ndéké autour des préoccupations des jeunes relatives au chômage, l'insécurité, etc. et ce qu'il faut pour pallier le problème.

Il est vrai que le président de la République a institué 2024, année de la jeunesse, la campagne d'entretien avec les jeunes en cours veut être une contribution de la fondation à l'atteinte des objectifs du Gouvernement à offrir de l'emploi aux jeunes. Privat Frédéric Ndéké a fait savoir



Privat Frédéric Ndéké

que «nous sommes déjà au mois d'avril et bientôt nous serons en mai. Si nous laissons cette affaire de l'emploi des jeunes exclusivement à l'Etat, il ne pourra pas lui-même donner des solutions. Il faut que nous les acteurs sociaux, puissions mettre la main à la pâte pour le mieux-être de nos citoyens».

Après avoir écouté les jeunes, la Fondation a pris l'engagement de financer un certain nombre de projets dans les domaines de la pâtisserie, l'élevage, la coupe et couture, la conduite automobile, la coiffure... Mais aussi le paiement des frais de scolarité à certains étudiants issus des parents démunis.

Un registre a été donné aux

autorités municipales de l'arrondissement 6 Talangaï, pour recenser les projets et desiderata des jeunes. Ce qui permettra à la Fondation d'étudier les possibilités de financement de chaque projet. Le président de la Fondation Privat Frédéric Ndéké a rappelé aux jeunes que son organisation n'a aucune connotation politique, elle n'est pas non plus à comparer avec la Fonction publique, car elle ne recrute pas. Néanmoins, dans la mesure du possible, elle s'emploie à aider et à subvenir aux besoins des Congolais et même des étrangers de tout bord qui vivent au Congo.

Gaule D'AMBERT

CONSEIL DES HANDICAPES

Pour une meilleure répartition des quotas

C'est dans un climat de sérénité que s'est déroulé du 27 au 29 mars à Brazzaville, le séminaire de renforcement des capacités des membres du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, couplé à la validation des activités menées en 2023 et à l'adoption de la feuille de route 2024. C'était sous la houlette de Jean De Dieu Goma, secrétaire exécutif permanent de ce conseil. Des recommandations ont été formulées, dont celle de confier exceptionnellement et exclusivement au Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, la question du recrutement et la supervision de la gestion des quotas de recrutement des personnes vivant avec handicap.

Ce séminaire a été marqué par deux thèmes développés par le Dr Daniel Mikayolou: "Les mécanismes de planification et d'élaboration des politiques publiques", et "le suivi et évaluation des politiques publiques". Les autres recommandations formulées ont porté notamment sur l'accélération du processus d'adoption de la nouvelle loi portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap; la mise en oeuvre des préconisa-



Jean De Dieu Goma

tions des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche relative à la thématique liée à l'inclusion et l'équité, la protection du droit à l'éducation; prendre en compte de façon spécifique, les femmes vivant avec handicap dans les sous-programmes du Gouvernement "pro-jeunes sur l'employabilité, l'entrepreneuriat, l'éducation et l'accompagnement des jeunes ... Outre cela, sanctionner les conseillers qui incitent les groupes de pression illégaux des personnes vivant avec handicap pour la gestion du quota de recrutement des personnes vivant avec handicap; intégrer les conseillers sans emploi dans la Fonction publique; faire le plaidoyer

auprès du ministère des Affaires sociales en vue d'affecter les éducateurs spécialisés sortis de l'Institut national du travail social (INTS) dans les structures et écoles spécialisées; accélérer le processus de dissolution de la POPHAC auprès du ministère de l'Intérieur...

Jean De Dieu Goma a rappelé que ce séminaire a été marqué par deux événements majeurs: la haute orientation du Président de la République, "décrétant 2024, Année de la Jeunesse", et la tenue des assises des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche".

Alain-Patrick MASSAMBA



ANNONCE LEGALE

DANS LE CADRE DE LA MISSION DE REGLEMENT PREVENTIF, OUVERTE CONFORMEMENT A L'ORDONNANCE DE SUSPENSION DES POURSUITES INDIVIDUELLES ET DESIGNATION D'EXPERT, AU PROFIT DE LA SOCIETE X-OIL PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE, REPERTOIRE N°040 DU 29 FEVRIER 2024,

LA SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DMT CONSULTING, EXPERT EN REGLEMENT PREVENTIF, DEMANDE A TOUS LES CREANCIERS DE LA SOCIETE X-OIL DE CONFIRMER LE SOLDE DE LEURS CREANCES EN FOURNISSANT LE RELEVÉ DÉTAILLÉ DU COMPTE X-OIL DANS LEURS LIVRES COMPTABLES A LA DATE DU 31/ MARS/ 2024.

COMPTE TENU DES CONTRAINTES DE CALENDRIER, TOUS LES CREANCIERS CONCERNES SONT PRIÉS D'ENVOYER LESDITS RELEVÉS AU PLUS TARD LE 10 MAI 2024 PAR E-MAIL A L'ADRESSE SUIVANTE:

infos@dm-consulting.com

OU DE LES DEPOSER AU SIEGE DE LA SOCIETE DMT CONSULTING SIS 13 RUE BANGALAS, POTO-POTO, BRAZZAVILLE (DERRIERE CANAL OLYMPIA)

TELEPHONE: (242) 05 067 78 82 / 06 753 43 43

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence

Française de développement), Centre-ville Brazzaville,

B.P: 15.244, Tél: 04.418.20.81/06.540.59.45

Email: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

«INDUSTRIE DE BREUVAGE DU CONGO»

SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE AVEC ADMINISTRATEUR GENERAL
Au Capital de DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA
Siège Social : KINTELE (EN FACE DE L'UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO),
DEPARTEMENT DU POOL
RCCM: CG-KKL-01-2024-B15-00001
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Norbert MADZOU substituant son confrère Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 03 avril 2024, et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 05 avril 2024, sous Folio 065/19, numéro 2279, il a été constitué une société anonyme présentant les caractéristiques suivantes:
Forme Sociale: Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique;

Dénomination: "INDUSTRIE DE BREUVAGE DU CONGO";

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les États parties au Traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- La fabrication, la transformation, l'embouteillage et la distribution des breuvages variés mais non limités à des boissons non alcoolisées.

Siège social: Kintélé (en face de l'Université Denis SASSOU NGUESSO), Département du Pool, République du Congo;

Capital Social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en MILLE (1.000) actions de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 1.000, entièrement souscrites, libérées et attribuées à l'actionnaire unique;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Norbert MADZOU substituant son confrère Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 03 avril 2024 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 05 avril 2024 sous folio 065/20 numéro 2280, il a été constaté que les actions souscrites ont entièrement été libérées par l'actionnaire unique, conformément aux dispositions légales en la matière;

Administration de la société: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 03 avril 2024, est nommé pour une durée de deux (2) ans: Monsieur BISSA Didi Mabel, de nationalité congolaise, en qualité d'Administrateur Général.

Commissaires aux comptes: aux termes de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 03 avril 2024, est nommé pour une durée de deux (2) exercices sociaux:

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire: Le cabinet KPMG CONGO, agrément CEMAC n° SEC-099; - en qualité de commissaire aux comptes suppléant: Monsieur Michel Patrick GAMASSA, expert-comptable agréé CEMAC n°EC-338, demeurant à Brazzaville.

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11 avril 2024, sous le numéro CG-KKL-01-2024-B15-00001.

Fait à Brazzaville, le 17 avril 2024

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOLY, NOTAIRE

Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville 93, Avenue de l'Indépendance, Rez-De-Chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto Centre-Ville B.P.: 2134 Tel: (242) 05 558 30 17 / 06 660 49 96 / 04 402 20 11 Email: alainmong2001@yahoo.fr

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 18 Décembre l'an deux mil vingt-trois, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le 02 Janvier 2024, F001/14 sous le numéro 0014 aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «GENERAL ELECTRIQUE DE MAINTENANCE ET INSTALLATION» en abrégé «GEMI» SARL

- **Capital Social:** UN MILLION FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS de mx MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.

- **Siège social:** Brazzaville 93, Avenue De L'Indépendance; Arrondissement 111-Poto-Poto

- **Objet social:**

Réalisation du réseau HTA/BT; Entretien des lignes Electriques HTA/BT;

- Maintenance des Postes Sources Electriques HTA/BT;

Etude et Réalisation des Plans Electriques;

Prestation de service (Elagages, Désintoxication et Dératisation des postes), Fourniture des équipements Electriques et des Extincteurs pour Postes Electriques;

- Conception et Réalisation des Installations Electriques de Bâtiment; Entretien et Maintenance Ascenseurs

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- **Durée:** quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

- **Gérance:** La Société a pour Gérant statutaire Monsieur **Jean Pierre TONGO MOUKILA**.

- Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le **01 Mars 2024** sous le numéro **CG - BZV-01-2024-1312-00060**.

Pour avis

Maître Alain MONGO MOMBOLY
Notaire,

Etude de Maître Alain MONGO MOMBOLY, NOTAIRE

Titulaire d'un office Notarial sis à Brazzaville de l'Indépendance, Rez-De-Chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la R.D.C, Poto-Poto Centre-Ville B.P.: 2134 Tel: (242) 05 558 30 17 / 06 660 49 96 / 04 402 20 11 Email: alainmong2001@yahoo.fr

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 19 Décembre l'an deux mil vingt-trois, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au domaine, le **12 Janvier 2024, F014/20** sous le numéro **0478** aux caractéristiques suivantes:

- **Dénomination Sociale:** «SOLAR VISION CONGO» SARL

- **Capital Social:** TROIS MILLIONS FRANCS CFA (3.000.000 FCFA), divisé en TROIS CENT (300) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.

Siège social: 09, Rue Ngambimi arrêt Ecole Makabandilou; Arrondissement IX-DJIRI.

Objet social:

Pose, vente, installation de panneaux photovoltaïques pour secteur privé et public; - Travaux électriques; - Travaux de toiture;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée: quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur **Christopher Geoffrey N'KOUAMBON**.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le **23 Février 2024** sous le numéro **CG - BZV- 01-2024-B12-00045**.

Pour avis

Maître Alain MONGO MOMBOLY
Notaire,



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/ MPSIR/2024/UGP PRACAC

RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN SAUVEGARDES SOCIALES

(avec une expertise en matière de Violence Basée sur le Genre)



I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a signé le 27 septembre 2023 avec la Banque mondiale un accord de prêt de 330 millions USD dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **Recrutement du Spécialiste en Sauvegardes Sociales (avec une expertise en matière de Violence Basée sur le Genre)**.

II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) spécialiste en sauvegardes sociales du PRACAC est chargé entre autres de:

- Garantir la prise en compte effective des besoins, demandes et priorités des communautés locales et populations autochtones (CLPA) dans les approches et la mise en œuvre des activités du PRACAC, entre autres en conseillant la Coordination du Projet sur toutes les questions sociales;

- Veiller à l'application et au respect, dans la conduite des activités du Projet, des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes du Cadres Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en matière de sauvegardes sociales;

- Vulgariser, mettre en œuvre les dispositions des instruments de sauvegardes sociales, et au besoin mettre à jour: (i) le Plan d'engagement Environnemental et Social (PEES) (ii) le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (iii) le Cadre de Planification en faveur des Populations Autochtones (CPPA), (iv) le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), (v) le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP); (vi) le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), (vii) des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO).

- Assurer la supervision de la préparation, puis la vulgarisation et la mise en œuvre des plans de sauvegardes, notamment des (i) Plans d'action en faveur des Populations Autochtones (PPA), (ii) Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou Plan succinct de réinstallation (PSR) si nécessaire, (iii) Plan de restauration de moyens de subsistance (PRMS), le Plan d'action VBG/AES/HS;

- Réaliser ou superviser la réalisation des screening des sous-projets en déterminant la nature et l'ampleur des risques sociaux-environnementaux, en collaboration avec les spécialistes en sauvegardes environnementales et en VBG/AES/HS;

- Rendre opérationnel le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) incluant le mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs et s'assurer de son fonctionnement tout au long de la mise en œuvre du des activités du projet; - Fournir des conseils et superviser le travail quotidien des entreprises et prestataires du projet en évaluation dans les activités de sauvegarde social

en mettant l'accent entre autres sur le genre, la gestion de la main d'œuvre, l'engagement des citoyens, etc.;

- Assurer que Dossiers d'Appels Offres (DAO) incluent des clauses environnementales et social, genre et VBG appropriées et que les tableaux des devis quantitatifs estimatifs contiennent les lignes nécessaires pour budgétiser les aspects sociaux; et que les TDR/Contrats des cabinets ou mission de contrôle incluent la supervision des clauses sociales

- Assurer la prise en compte des questions sociales dans les contrats, marchés de travaux des prestataires de service du Projet, puis à l'application des procédures sociales de ces contrats (y compris dans la conception des sous-projets) en collaboration avec le spécialiste en passation de marchés et le spécialiste environnement du Projet;

- Promouvoir la participation des parties prenantes et l'engagement citoyens y compris les Communautés Locales et Populations Autochtones (CLPA) pendant la mise en œuvre du projet;

- Participer à la préparation et à la mise en œuvre de la démarche de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) en collaboration avec l'UGP, et s'assurer de l'adhésion des CLPA au Projet;

- Participer aux opérations de sensibilisation des CLPA en collaboration avec l'UGP tout en s'assurant de la bonne compréhension des CLPA (langage, moyen de transmission des connaissances adaptés);

- S'assurer que les normes du CES sont correctement et exhaustivement reflétées dans le plan de suivi-évaluation, en identifiant les activités à surveiller et les données à collecter, en collaboration avec le spécialiste en suivi-évaluation et les spécialistes sauvegardes environnementales et en VBG/AES/HS, et participer à l'amélioration de la récolte et de l'analyse des données relatives au suivi des normes du CES;

- Soutenir le programme de renforcement des capacités des jeunes professionnelles en sauvegardes environnementales et sociales à travers l'accompagnement et la formation des jeunes stagiaires congolais etc.

III-QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra avoir:

- Une formation universitaire de niveau Bac+5, avec une spécialisation en Sciences sociales, Sciences humaines ou Sciences économiques, Ingénierie et ou Gestion de l'Environnement ou tout autre domaine assimilable;

- Une expérience opérationnelle pertinente en matière de sauvegardes sociales des bailleurs de fonds, de préférence la Banque mondiale;

- Une expérience professionnelle pertinente dans le suivi environnemental et social, ou seulement social des projets de développement;

- Une expérience significative dans la prévention et le règlement des conflits et la mise en place d'au moins un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dans le cadre de projets environnementaux et/ou de développement rural;

- Une expérience significative dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de la participation des CLPA à la mise en œuvre des activités de projets de développement;

- Une bonne connaissance de l'outil informatique en général, notamment des outils du Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook);

- Une bonne connaissance du suivi des projets de développement et notamment des procédures et de la réglementation nationale congolaise, des procédures, des Normes Sociales du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale;

- La capacité de travailler en équipe, de proposer des solutions aux problèmes rencontrés et être enclin à réaliser de nombreuses missions de terrain dans des zones difficiles d'accès;

- Une bonne connaissance des questions de genre et de vulnérabilité;

- Une bonne expression orale et écrite en français;

- Avoir une bonne connaissance d'au moins une langue nationale (Lingala, Munukutuba) constitue un atout;

- La capacité de travailler sous pression;

- Avoir au moins 3 ans d'expérience avérées dans la mise en œuvre des activités de prévention et réponses aux violences basées sur le genre et/ou de violence y compris la conduite des campagnes de sensibilisation sur le VBG;

- Avoir bonne connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes/victimes des VBG;

- Avoir expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG; capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux violences basées sur le genre.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures comprenant: **une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience**, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **09 Mai 2024 à 16H00, heure locale** avec la mention: «Candidature au poste de Spécialiste en Sauvegardes Sociales du PRACAC (avec une expertise en matière de Violence Basée sur le Genre)».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail: pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 2024

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°04 MISSION D'UN COMPTABLE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour financer le **Projet d'amélioration du service d'électricité (PASEL)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **Mission d'un Comptable**.

2. Les services au titre de cette mission se résument globalement comme suit:

Placé sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet, et sous la supervision et le contrôle direct du responsable administratif, financier et comptable (RAFC) à qui il rend compte de ses activités, le Comptable du PASEL est responsable l'ensemble de la production comptable, de la production des états financiers et de toutes les activités du projet relatives aux finances et à la comptabilité. Il travaille en étroite collaboration avec tous les autres membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

3. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) à travers l'Unité de Gestion du Projet Agroforesterie (PANC), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services pour cette mission.

4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit:

- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires);
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures;
- Les références des anciens employeurs.

NB: seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances dont les conclusions seront discutées entre le gouvernement et la Banque mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

6. Profil du poste

Le comptable devra disposer des qualifications suivantes:

- Être titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins Bac + 3 en comptabilité, gestion financière, gestion des administrations ou diplôme équivalent;

- Avoir acquis, au cours des cinq (05) dernières années, au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle à un poste similaire dans une structure publique, parapublique ou privée ou un projet de développement;

- Avoir une maîtrise de l'outil informatique courant: World, Excel, Internet, Powerpoint, etc.;

- Maîtrise des logiciels de comptabilité, incluant la maîtrise d'un logiciel intégré de gestion financière de projet type TOM2PRO (sage compta ou autre);

- Posséder des qualités de communication, d'information et de restitution (capacité rédactionnelle et d'analyse des données comptables et financières);

- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse, dynamique et méthodique, capable de travailler en équipe et sous pression;

- Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel;

- Avoir travaillé dans un projet de développement financés par les bailleurs de fonds multilatéraux de développement serait un atout;

- Avoir une connaissance pratique des procédures comptables et de gestion financière des bailleurs multilatéraux et du Système Intégré de Gestion des projets serait un atout;

- Avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français;

- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat;

- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;

- Les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles, ne sont pas autorisées.

7. La sélection du Candidat se fera par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leur dossier de candidatures; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e) s seront contacté(e)s.

8. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TdRs) du poste à travers l'adresse postale suivante: **Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo; Tél: 06 817 06 33 / 05 616 95 74** ou par email à l'adresse électronique suivante: panccongo2022@gmail.com

9. Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse ci-dessus au plus tard **le 10 mai 2024 à 14 heures 00**.

Fait à Brazzaville, le 22/04/2024

La Coordonnatrice du PANC

6^e EDITION DU FESTIVAL MALOBA

La belle aventure des arts dramatiques est déjà sur les rails

Le coup d'envoi de la 6^e édition du Festival international de théâtre, danse et cirque du Congo a été officiellement donné, le 29 avril dernier à l'Institut français du Congo à Brazzaville. Placé sous le thème: "Jeunesse et culture", l'évènement a été patronné par Emeraude Kouka, conseiller aux Arts et lettres du ministre en charge de l'Industrie culturelle. En présence du député de Djambala 2, Brice Boniface Ngoulou et de la directrice déléguée de l'IFC Barbara Pamou.

Le secteur culturel est un vivier d'emplois, vecteur de paix et socle de notre identité. Le Congo dont la population est majoritairement jeune, dispose de fait, d'un atout majeur pour le développement professionnel du secteur qui représente un gisement d'emplois énormes. En raison de ces enjeux économiques et sociaux importants, notre idée est toujours d'apporter de loisirs sains afin de lutter contre l'oisiveté des jeunes qui gangrène les quartiers très défavorisés et surtout de redynamiser le secteur culturel, cinquième bataille du Plan d'action gouvernemental", a souligné Hugues Serge Limbvani, directeur du festival. Lançant les hostilités, Emeraude Kouka a indiqué: "Maloba c'est aussi le lieu où se communiquent diverses expériences artistiques, avec des artistes venus d'horizons différents. Cette année, les participants à ce festival nous viennent de la France, du Maroc, de la RDC, du Brésil, du Canada et du Congo. Nous aurons l'honneur de se voir se déployer un peu partout à Brazzaville, et aussi dans le département du Pool, notamment à Kintélé. C'est là une autre force de ce festival, qui rapproche les arts des po-

pulations", a-t-il déclaré. Fortuné Batéza a été le tout premier artiste à monter sur scène. Au mieux de sa forme, il a par ses numéros réussis à captiver le public. Peu après, la Compagnie Le Musée lui a emboîté le pas aux sons des tams-tams et des mouvements de corps à couper le souffle. Pour tout dire, le public a trouvé son compte. Et dans cet élan, il est invité jusqu'au 4 mai,



La compagnie Musée et Hugues Serge Limbvani sur scène

à se rendre massivement dans les différents sites retenus (Sadelmi; Poto-Poto; Espace Noura à Bacongo et l'Institut français de Brazzaville) pour vivre une programmation riche et variée qui lui permettra également de découvrir un artiste de renommée internationale, le maître des illusions Rian Mazzani.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTÉRATURE

Les premiers roman et recueil de poèmes d'Hilarion Boukoumou présentés au public

Un nouvel écrivain, Hilarion Boukoumou, vient d'enrichir le cercle littéraire des écrivains congolais. Il a présenté ses deux premiers bébés littéraires le 27 avril dernier au centre culturel Zola, à Brazzaville. Il s'agit du roman titré: "Tangou, le fils de tonton Baloka", 245 pages, et du recueil de poèmes intitulé "Matondo", deux oeuvres éditées à L'Harmattan, respectivement en 2022 et en 2023. La présentation et la dédicace ont été faites par les écrivains et critiques littéraires Pierre Ntsémou et Winner Franck Palmers.

Du recueil de poèmes, on peut retenir que, "le poète Hilarion Boukoumou promène son pinceau pour décrypter et dénoncer certains faits sociaux. Il a abordé presque toutes les thématiques, du positif au négatif au travers de l'amour, du bien, du mal, de la joie, de la tristesse, de la politique, du chômage, de l'art, du fanatisme, du sport... Avec des mots méticuleusement choisis, des aspects contrastants de la vie ont été mis en relief. C'est une poésie d'alerte pour apaiser les pluies de tout genre et offrir aux humains les plaisirs afin qu'ils se délectent des différents instants de la vie sur terre".

Ce recueil de poèmes compte 46 poèmes qui s'étalent sur 84 pages. Dans environ 90% des poèmes, on note une volonté réussie du poète à construire

des vers classiques dont les rimes alternent à merveille entre celles suivies ou plates et les croisées en majorité, avec quelques touches de rimes embrassées démontrant combien Hilarion Boukoumou a été séduit et profondément marqué par la poésie classique...

Son roman, par contre, raconte l'histoire de Tangou qui, après l'obtention de son baccalauréat à Mfinda, a rejoint Bissibossi, la ville-capitale, afin d'entamer la vie estudiantine. Un satisfecit pour Baloka, son père, qui entend trouver en son fils l'occasion de vivre ses derniers instants de bonheur. Seulement l'espoir que suscite Tangou est rudement éprouvé par le destin: l'obscurité va s'abattre sur sa famille. Bien qu'une étoile ne s'éteint jamais, Tangou sortira-t-il vainqueur de ses ténèbres?



L'écrivain Hilarion Boukoumou et ses deux ouvrages

Une lecture efficiente permettra non seulement de voyager au coeur même de ce récit, mais surtout de lever l'équivoque sur cette interrogation.

Répondant à la série de questions, Hilarion Boukoumou a relevé qu'il est un passionné de lecture et d'écriture, et il tire son inspiration des faits sociaux, et son roman reste une fiction, il n'indexe personne. Cependant, "Matondo", le titre de son recueil de poèmes, veut tout simplement dire merci, en langue kongo. Il s'est dit heureux de faire désormais partie du cercle des

écrivains congolais dont il a loué le travail.

Né à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, en République du Congo, Hilarion Boukoumou a étudié à la Faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville, avant d'être admis au concours d'entrée à l'École nationale d'administration et de magistrature du Cameroun. Actuellement, il est substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande instance de Brazzaville.

Alain P. MASSAMBA

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

Découvrir les lieux de mémoire de la République du Congo

Le Groupe de recherche et d'étude en sciences humaines et sociales (GRESHS) de l'Université Marien Ngouabi a organisé mardi 23 avril dernier à Brazzaville, sa première journée scientifique sous le thème: "Le Congo et ses lieux de Mémoire: le cas de Brazzaville." Sous les auspices de Mme le Professeur Bertone Ofouémé, vice-présidente de l'Université Marien Ngouabi, chargée des affaires académiques. Cette première édition dont le comité d'organisation a été présidé par Dr Zéphirin Sah, Maître de conférences CAMES à l'Université Marien Ngouabi, a connu la participation des enseignants chercheurs, chercheurs, du Colonel-major Léopold Bikindou-Kere, haut-commissaire aux vétérans des conflits armés, et d'un parterre d'étudiants.

Pour cette première édition, le GRESHS s'est penché sur les lieux de mémoire parce que l'histoire du Congo en général et celle de Brazzaville en particulier n'est pas assez connue par certains anciens et par les jeunes de la génération actuelle. C'est donc, pour répondre à cette préoccupation que l'institution de recherche en sciences humaines et sociales s'est

donnée comme mission, par devoir de mémoire, de faire assieoir un projet pour le recensement des lieux de mémoire du Congo, à commencer par Brazzaville, afin de les inventorier et de les faire connaître au grand public. Et au-delà, contribuer à la connaissance de l'histoire du Congo et à la formation d'une conscience nationale congolaise et à la bonne conservation du patrimoine national.



A l'issue de la journée scientifique

En sa qualité de président du comité d'organisation, le Pr Zéphirin Sah a soutenu que le lancement officiel du GRESHS (un groupe de travail pluridisciplinaire), en date du 23 avril 2024, était aussi l'occasion indiquée pour permettre aux spécialistes de la question du thème susmentionné de développer leur réflexion

relative aux lieux de mémoire de la République du Congo, tant dans le domaine militaire que civil, pour contribuer à l'éclairage de certains pans de l'histoire du Congo. La leçon inaugurale de la journée scientifique par le Pr Joseph Itoua, président du comité scientifique de ladite journée, a posé les ja-

POINTE-NOIRE/LITTÉRATURE

Père Christian de la Bretesche a présenté son essai sur la "démocratie" au Congo

Après sa présentation et sa dédicace à Brazzaville, le tour est venu aux populations de Pointe-Noire de découvrir l'essai de Père Christian de la Bretesche sur la démocratie au Congo. A Pointe-Noire, la présentation et la dédicace de ce livre ont été faites en présence notamment de Mme la ministre de la Culture, Lydie Pongault. Tout ce que la ville océane compte de monde politique et civil, des gens de lettres étaient également présents le vendredi 5 avril dernier au Cercle africain.



Le père Christian de la Bretesche lors de la dédicace de l'ouvrage

«Essais de "Démocratie" en République du Congo» est un livre de 242 pages paru aux Editions LMI de Pointe-Noire. Écrit par père Christian de la Bretesche, religieux spiritain né en 1936, arrivé au Congo en 1963. Il y a consacré sa vie missionnaire en s'abonnant à la pastorale des jeunes et celle du développement.

Le père Christian, dans ses œuvres, a conduit les jeunes par la vie récréative avec la constitution du groupe vocal «Les Echos noirs», en particulier.

Dans son engagement pour la prise en charge de la jeunesse par elle-même, il a fondé, en 1989, avec les jeunes militants chrétiens, une structure d'appui à la création d'entreprises, le Forum des jeunes entreprises du Congo.

Par sa plume, le père Christian a été un des piliers du journal La Semaine Africaine où il publiait de nombreux articles de réflexion sociale et politique, en particulier dans les années 90, les années terribles marquées par trois épisodes de guerre civile et de transformation des institutions congolaises.

En effet, le livre «Essais de "démocratie" en République du Congo» rassemble les articles rédigés par l'auteur et publiés dans le journal La Semaine Africaine. Ce sont principalement des réflexions sur la transition démocratie au Congo. Il les a rédigés sous forme d'éditoriaux ou commentaires sous son nom propre ou sous le pseudonyme de Gaston Bazengamio. Ils rassemblent aussi les homélies du dimanche signés "Père Christian".

Des témoignages sur le travail immense auprès des jeunes de Père Christian de la Bretesche ont été apportés par M. Gomes Gnali et Joachim Mbanza, ancien directeur de La Semaine Africaine (par le truchement de M. Roger Kwama Matiti). Lesquels ont dit merci au père Christian pour ce qu'il a fait.

La présentation du livre a été assurée par deux prêtres de l'archidiocèse de Pointe-Noire, père Georges Loemba Ndende et l'abbé Benjamin Samanou.

L'abbé Samanou a invité à l'achat du livre. «Le père Christian nous partage ce qu'il a de plus précieux, ce à quoi il a toujours pensé, donner aux jeunes générations les raisons de s'engager, et participer à l'action. Le père Christian nous invite à la construction de la Démocratie dans notre pays», a-t-il dit.

Après le moment d'échanges, le père Christian a dit merci à toutes les personnes venues si nombreuses pour cette cérémonie de présentation-dédicace du livre vendu à 10.000 Francs CFA.

Madocie Déogratias MONGO

lons sur les préoccupations autour desquelles ont gravité les six axes d'intervention des spécialistes de la question. Il s'est agi de savoir, entre autres: ce que c'est qu'un lieu de mémoire, l'importance d'un lieu de mémoire, la politique congolaise concernant les lieux de mémoire, les lieux de mémoire dont dispose le Congo. Pour Pr Itoua, l'expression lieux de mémoire apparaît dans les années 80 à la suite de la publication d'un ouvrage éponyme de l'historien français Pierre Nora. Cette expression désigne l'ensemble de traits ou de repères culturels, notamment des lieux, des pratiques et des expressions issus d'un passé commun, qu'il soit lointain ou proche. Ces repères ne sont pas uniquement que matériels (objets, monuments, musée, etc.), ils sont également immatériels (histoire, langue, traditions). Les lieux de mémoire sont des restes ou des vestiges, en ce sens qu'ils suscitent une conscience commémorative, individuelle et/ou collective. Les lieux de mémoire ont une importance historique, pédagogique, touristique et politique. Il ressort de cette journée scientifique que les lieux de mémoire sont aussi un amplificateur des

messages historiques et pédagogiques. L'exemple des enseignants tentant de sensibiliser leurs élèves à l'histoire d'un événement en la redimensionnant à l'échelle d'un lieu connu est particulièrement significatif. En outre, les lieux de mémoire ont une importance touristique dans la mesure où leur visite «permet une expérience particulière, une alchimie entre les dispositifs de communication, le rapport à l'histoire, les enjeux liés à la mémoire et la marque d'une pratique sociale. En matière de préservation des lieux de mémoire, la République du Congo dispose d'un patrimoine culturel très riche et très diversifié. Il s'agit des lieux qui, à titre religieux ou profane, présentent un intérêt particulier pour le pays.

C'est ainsi qu'à la clôture de cette journée scientifique, les participants ont, entre autres, formulés quelques recommandations: créer un haut-commissariat ou un conseil de la mémoire, valoriser les lieux de mémoire du Congo, soutenir et financer toute initiative visant à conserver et à vulgariser les lieux de mémoire.

Gaule D'AMBERT



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ MPSIR/2024/UGP PRACAC

RECRUTEMENT DU COMPTABLE DU PRACAC

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a signé le 27 septembre 2023 avec la Banque mondiale un accord de prêt de 330 millions USD dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement du Comptable du projet.**

II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur et la supervision ainsi que le contrôle direct du Spécialiste en gestion administrative, financière et comptable (SGAFC), du Projet, le (la) comptable sera chargé entre autres de :

- Préparer les Demandes de Remboursement de Fonds (DRF) et les Demandes de Paiement Direct (DPD) ;
- Analyser et exploiter les rapports financiers transmis par les bénéficiaires des fonds du projet ;
- Contribuer à l'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTBA) ;
- Assister le SGAFC dans le suivi de l'exécution budgétaire globale (consolidé et par site décentralisé) à travers la matrice d'exécution budgétaire mise en place.
- Préparer les liasses comptables et financières ;
- Recueillir, exploiter et classer les relevés bancaires ;
- Préparer les états et bulletins de paie du personnel du projet ;
- Contrôler la régularité des justificatifs des missions de terrain ;
- Assister le SGAFC dans la gestion du patrimoine du projet ;
- Contribuer à la préparation des missions d'audit interne et externe ;
- Assurer l'archivage des documents comptables et contribuer à l'archivage des documents administratifs et financiers du projet ;
- Préparer les pré-imputations comptables ;
- Préparer les états de rapprochements bancaires ;
- Viser les états de contrôle périodique de la caisse le cas échéant ;
- Participer à la réalisation et à la vérification des opérations comptables et analyser les comptes ;
- S'assurer le suivi les comptes fournisseurs (avances de démarrage, retenues de garantie, dettes, etc.) ;
- Assurer la mise en place du mécanisme des comptes d'avance et du suivi des avances de caisse ;

- Veiller à la centralisation de toutes les pièces justificatives provenant des démembrements du projet ;
- Effectuer le suivi des décaissements conformément aux contrats, marchés et autres ;
- Contrôler les bons de règlement et les moyens de paiement avant signature ;
- Contrôler la tenue des documents financiers (journaux et livres comptables) et une comptabilité détaillée pour chaque catégorie de coûts, activités ;
- Rassembler les pièces constitutives des demandes de réapprovisionnements de fonds ;
- Contrôler l'éligibilité des dépenses ;
- Participer aux inventaires périodiques de fin d'exercice ;
- Participer à la rédaction des rapports d'activités etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur d'au moins Bac + 3 en comptabilité, gestion financière, ou diplôme équivalent ;
- Avoir acquis, au cours des cinq dernières années, au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle à un poste similaire dans une structure publique, parapublique ou privée ou un projet de développement ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique courant : World, Excel, Internet, Powerpoint, etc. ;
- Maîtrise des logiciels de comptabilité, incluant la maîtrise d'un logiciel intégré de gestion financière de projet type TOM2PRO (sage compta ou autre).
- Posséder des qualités de communication, d'information et de restitution (capacité rédactionnelle et d'analyse des données comptables et financières) ;
- Être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel ;
- Être formé au SYCEBNL serait un prérequis au recrutement ;
- Avoir travaillé dans un projet de développement financés par les bailleurs de fonds multilatéraux de développement serait un atout ;
- Avoir une connaissance pratique des procédures comptables et de gestion financière des bailleurs multilatéraux et du Système Intégré de Gestion des projets serait un atout ;
- Avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français ;

- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;
- Les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles, seront désavantagées.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : **une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience**, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 09 Mai 2024 à 16H00, heure locale** avec la mention : «Candidature au poste de Comptable du PRACAC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 2024

**Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU**



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/MPSIR/2024/UGP PRACAC

RECRUTEMENT DU SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES DU PRACAC

I- CONTEXTE

Le Gouvernement de la République du Congo a signé le 27 septembre 2023 avec la Banque mondiale un accord de prêt de 330 millions USD dont 90 millions USD pour la République du Congo et 240 millions USD pour la République Centrafricaine, pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique centrale (PRACAC) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement du Spécialiste en Sauvegardes Environnementales .**

II-TACHES ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le (la) spécialiste en sauvegardes environnementales du PRACAC est chargé entre autres de :

- Garantir la prise en compte des questions environnementales dans l'intégralité du projet PRACAC et s'assurer de la durabilité des actions menées ;
- Veiller à l'application et au respect, dans la conduite des activités du Projet, des dispositions juridiques nationales et internationales ainsi que des normes du Cadres Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale en matière de sauvegardes environnementales, en particulier en ce qui concerne la réduction des impacts environnementaux négatifs potentiels pouvant résulter des activités du projet ;
- Vulgariser, mettre en application les dispositions des cadres de sauvegardes environnementales, et au besoin mettre à jour : (i) le Plan d'engagement environnemental et social (PEES), (ii) le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (iii) le Cadre fonctionnel (CF), (iv) le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PMPP), (v) des Procédures de Gestion de la Main-d'œuvre (PGMO) ;
- Réaliser ou superviser la réalisation des screening des sous-projets et définir la classification environnementale des sous-projets déterminant l'ampleur des risques sociaux-environnementaux et la nature des mesures de mitigation à implémenter, en collaboration avec les spécialistes en sauvegardes sociales et en VBG du projet ;
- Assurer la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans les contrats, Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), marchés de travaux (clauses environnementales et sociales) des prestataires de service l'exécution de l'ensemble des travaux selon les spécifications indiquées ;
- Veiller au respect strict de l'application des recommandations environnementales et de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives recommandées sur tous les chantiers aux cas ou de non-conformités

environnementales sont identifiées ;

- Contribuer à l'élaboration des documents suivants avant leur transmission à la Banque mondiale, en collaboration avec les spécialistes en suivi-évaluation, en sauvegardes sociales et en VBG :
 - * Rapports de suivi-évaluation du Projet (trimestriel) ;
 - * Rapport de Suivi Financier (RSF) (trimestriel) ;
 - * Rapports circonstanciels en cas d'accident ;
- Vulgariser les documents de sauvegarde auprès du personnel de l'UGP, des bénéficiaires et des partenaires ;
- Identifier, en collaboration avec la coordination, les spécialistes sauvegardes sociales et en VBG du projet, les besoins en formations et renforcements des capacités de toute partie prenante du Projet (Gouvernement congolais, BSP, prestataires de service du Projet, agences d'exécution et autres maîtres d'ouvrage délégués du projet, etc.), puis organiser et réaliser les formations nécessaires au bon déroulement du Projet sur les questions environnementales et sociales, ainsi que l'appropriation des activités par les acteurs concernés (y compris des formations sur la santé et la sécurité, la gestion des pesticides, la gestion de la pollution et des déchets, sécurité logistique pour les véhicules de construction ;
- Soutenir le programme de renforcement des capacités des jeunes professionnelles en sauvegarde environnementales et sociales à travers l'accompagnement et la formation des jeunes stagiaires Congolais etc.

III- QUALIFICATIONS REQUISES

Le candidat à ce poste devra :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 5 minimum) en sciences environnementales, gestion des ressources naturelles ou toute autre discipline apparentée ;
- Avoir une expérience pertinente en gestion environnementale et sociale des projets de développement, de préférence appuyés par la Banque mondiale ;
- Avoir une expérience opérationnelle dans la mise en œuvre des Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale ;
- Posséder une expérience significative dans les domaines de la sensibilisation, de la formation et de la participation des populations à la mise en œuvre des activités des projets de développement ;
- Une expérience dans l'élaboration des études environnementales et sociales stratégiques sera un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique en général, notamment des outils du Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook) ;
- Avoir une bonne maîtrise d'ODK Collect et de KoboToolbox, serait un atout ;

- Avoir une connaissance du contexte écologique, social, économique de la République du Congo ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse en français ;
- Faire preuve d'un esprit d'initiative et de rigueur dans le traitement des dossiers ;
- Être familier avec le travail d'équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- Aptitudes physiques pour réaliser des missions et travaux sur le terrain ;
- Savoir communiquer et faire preuve d'humilité vis-à-vis des bénéficiaires et des parties prenantes.

IV- METHODE DE SELECTION

Les candidats seront sélectionnés par comparaison de CVs conformément au Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023.

V- DEPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale). Les dossiers de candidatures comprenant : **une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience**, doivent être déposés sous pli fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 09 Mai 2024 à 16H00, heure locale** avec la mention : «Candidature au poste de Spécialiste en Sauvegardes Environnementales du PRACAC ».

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PRACAC
Rue Duplex n° 05 et 06 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 06 931 00 10/06 666 92 82
E-mail : pracaccongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 2024

**Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU**

TENNIS

Le Cameroun s'impose à Brazzaville

Les finales de l'ultime étape du circuit de tennis ITF/CAT des 14 ans et moins ont été disputées samedi 27 avril 2024 sur les courts du Pôle tennis. Dans l'ensemble, le Cameroun a survolé les deux étapes de la compétition en remportant les quatre médailles d'or en double, chez les filles comme chez les garçons, tandis qu'en simple, il a dû partager les médailles d'or avec la Tunisie. Les finales doubles ont tourné à l'avantage des paires Tadoum Lauren-Mekoué Fokou et Tandoum-Nguimbis Ewala, chez les filles. Les duos Ali Ahmed-Nguetsé et Ali Ahmed-Nguimbis se sont imposés du côté des garçons. Deux sets à 0 (6/4, 6/3, puis 6/4, 6/4) ont suffi à la Tunisienne Cyriane Tricky face à la Camerounaise Lauren Tandoum en simple, chez les filles. Tout comme le Camerounais Ali Ahmed, respectivement



Les participants réunis autour des autorités à la fin de la compétition

face à son compatriote Rayan Nguetsé Takoubo (6/2, 6/0) et l'Ougandais Cilian Ndilima (6/3, 6/1) n'a pas eu à forcer. Les médailles ont été remises dans chaque catégorie qui a été congratulée par les autorités sportives et politiques qui ont suivi de bout en bout toutes ces finales.

Le directeur du tournoi, Vianney Lebvoua, s'est réjoui du bon déroulement des tournois qui n'ont connu aucun incident. Il s'est félicité du bon comportement des joueurs. C'est une relève sur laquelle le continent peut, selon lui, compter dans le futur. Ce circuit a ainsi permis aux meilleurs de se

jauger, d'améliorer leur niveau de jeu et, surtout, gagner des points pour un meilleur classement à l'International.

Les Congolais n'ont pas été à la fête. Pour le superviseur du tournoi, Richard Padonou, «il leur faut davantage de compétitions pour relever leur niveau». C'est le même avis qu'a émis l'entraîneur de la Tunisienne Tricky à l'endroit des joueurs locaux. Après la publication des résultats Richard Padonou a annoncé dans la foulée l'organisation d'un J30 (tournoi à 30 points) en juin prochain. Une information fortement applaudie par les passionnés du tennis. Avec toutes ces initiatives, la Fédération congolaise de tennis que dirige Germain Ikonga Akindou entend faire décoller son sport au Congo.

G.-S.M.

HOMMAGE A JEAN-PAUL FOUANI

Au revoir Président!

Décédé le 17 avril dernier des suites d'un accident de la circulation un mois plus tôt sur la route lourde Pointe-Noire-Brazzaville, Jean-Paul Fouani, vice-président de la Fédération congolaise de football, a été inhumé jeudi 2 mai à Kinkala. Quelle détestable journée quand j'ai appris la disparition de ce grand serviteur du football congolais! Jeune journaliste, il y a vingt ans, j'ai eu le privilège de l'interviewer pour la première fois, pour tenter d'éclairer l'opinion sur son éviction «avortée» à la tête de la Ligue du Kouilou qu'il dirigeait depuis août 2002. «Qui a voulu renverser le président Fouani?», est le titre de l'article proposé aux lecteurs (La Semaine Africaine n° 2467 du jeudi 20 mai 2004). Depuis, nous nous étions liés d'estime. J'ai beaucoup de mal à dire mon émotion. Président Fouani! Je crois que dans le monde de la presse, nous sommes nombreux à le pleurer. Un exemple pour étayer cela :



Jean-Paul Fouani

Le service des sports de Radio Congo s'est déporté au siège de la FECOFOOT pour assurer le président Jean-Guy Blaise Mayolas de la sincérité de sa compassion. Les relations du disparu avec la presse étaient demeurées parfaites. JemesouviensquelorsquenosavonscroiséleprésidentFouani pour la dernière fois à Sibiti, à la dernière Assemblée générale ordinaire de la FECOFOOT, nous ne pouvions nous empêcher de sourire. C'était un personnage affable, toujours souriant. Le disparu s'était forgé une expérience de dirigeant au début des années 1990 dans Nico-Nicoyé, où il a passé presque toute sa carrière de dirigeant de club. C'était un homme du sérail rompu à la gestion des hommes et qui s'est frayé un chemin jusqu'à l'exécutif de la FECOFOOT. Parmi les multiples souvenirs, il restera entre autres son combat pour faire obtenir à Nico-Nicoyé les indemnités de formation de Delvin Ndinga et Ondjo-la transférés en 2007 à l'AJ Auxerre par le Centre national de formation de football de Brazzaville. Maintenant qu'il a été inhumé, il ne me reste plus qu'à saluer la mémoire de ce bienveillant du ballon rond. Condolences très profondes à tous les siens et à tous ceux qui l'ont aimé. Repose en paix, Président Fouani!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL/LIGUE 1

Sprint et dénouement à l'horizon

Cinq journées de la fin du championnat national de Ligue 1, le sprint est lancé. L'AC Léopards de Dolisie, qui le mène grand train, est en passe de remporter un nouveau titre après quelques années de traversée du désert.

Comme pour prouver sa forme, l'AC Léopards, freiné lors de la vingtième journée à domicile, a fait une grosse victime : l'AS Otohô, deuxième avant la vingt et unième journée, qu'il est venu battre au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, dimanche 28 avril à Brazzaville. A l'issue d'une partie serrée, indécise et dont le dénouement porte l'empreinte de Christ Bazé (55e). Cette victoire renforce le leadership des Fauves du



Inter Club de Brazzaville aux trousseaux du leader (Ph d'arch.)

Niari (43 points). Mais rien n'est encore joué. L'Inter Club (39 points), après avoir fait passer un après-midi cauchemardesque au FC Nathaly's, dimanche 28 avril

à Pointe-Noire, ne dissimule par son ambition de coiffer les Fauves du Niari sur le fil. L'AS Otohô (37 points) n'abdique pas non plus. On s'attend donc à d'explosives journées

sur la ligne droite. Cela poussera les uns et les autres à se battre, à crever l'écran.

D'autres rencontres étaient au programme. Samedi 27 avril à Massamba-Débat, les Diables-Noirs ont pris le mors aux dents et ont anéanti JST (3-0). Sur la même pelouse, FC Konzo a glané un troisième succès de rang aux dépens de Vegas (2-0). La veille, Etoile du Congo avait renoué avec la victoire face à l'AS BNG (1-0), tandis que CARA alignait une autre contre-performance, étant battu par l'AS JUK (1-2).

Quant au derby de la capitale économique, dimanche 28 avril, il a tourné à l'avantage de V.Club-Mokanda aux dépens de l'AS Cheminots (1-0).

Jean ZENGABIO

Classement officiel : 1.AC Léopards (43 points). 2.Inter Club (39 points). 3.AS Otohô (37 points). 4.JST (34 points). 5.Diables-Noirs (33 points). 6.Etoile du Congo (29 points). 7.CARA (29 points). 8.V.Club-Mokanda (28 points). 9.AS Cheminots (25 points). 10.FC Kondzo (25 points). 11.AS BNG (22 points). 12.AS JUK (22 points). 13.AS Vegas (18 points). 14.FC Nathaly's (13 points).

ARTS MARTIAUX

Le Kenpo en démonstration à Pointe-Noire

L'esplanade de l'hôpital général de Loandjili a été le cadre de l'Open de vulgarisation du Kenpo dans la capitale économique.

Le Kenpo est un art martial encore très peu connu des Congolais. La ligue interdépartementale Pointe-Noire/Kouilou de cette discipline a organisé dimanche 7 avril 2024, la première édition de l'Open de cette discipline, dénommée «Open Kenpo de l'IAP TOP 24». La compétition a regroupé les meilleurs samouraïs des clubs de Pointe-Noire pratiquant le kenpo. Le public venu nombreux pour découvrir cet art martial a assisté à une centaine de combats dans les différentes catégories retenues par la commission technique : benjamins, juniors, cadets, seniors couplé au full kenpo et au kenpo traditionnel. Selon la formule retenue les combats se sont déroulés en élimination directe. Au finish, les trois meilleurs de chaque catégorie, sous l'applaudissement du public ont reçu chacun suivant le rang occupé la médaille d'or, l'argent ou le bronze. Peu avant la cérémonie de remise



La remise des médailles

des médailles aux heureux gagnants, Me Stany Auguste Makona, président de la ligue interdépartementale de Kenpo de Pointe-Noire/Kouilou, a déclaré «Je suis très satisfait de la qualité des kumite (combats) présenté par les kenpokai sur le shiai-jo (surface de combat). En ma qualité de président, je demande aux jeunes kenpokai d'être focus sur leurs objectifs, car le hasard n'existe pas en sport. Il faut travailler sans relâche sans s'éloigner de ses objectifs. C'est cela qui fera qu'une fois arrivé au

niveau international, vous puissiez lever haut le drapeau tricolore». Cette compétition était dédiée à Me Lebel Issendet Abondo Pitsou, premier président national de la fédération congolaise de kenpo, qui ne ménage aucun effort pour la vulgarisation de cette discipline dans le pays. La présence de Joseph Ndinga Biangou, directeur départemental des sports et de l'éducation physique de Pointe-Noire, à cette séance de vulgarisation a ajouté une note solennelle à la manifestation.

Equateur Denis NGUIMBI

Maître Ludovic MOUNCUENGUE
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue de Auxence ICKONGA, 1^{er} étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale: 1674, Tél: (242) 05 536.17.981 06 665.34.83
E-mail: ludomounququ@yahoo.fr REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS BOIS KASSA
Société à Responsabilité Limitée /Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : 01, Avenue ORZY, derrière /Immeuble KOUMOU, Poto-Poto, Brazzaville
RCCM : CG - BZV - 01 - 2022 - B12 - 00020

Aux termes de deux actes de cession de parts sociales sous seing privé signés en date du 30 mars 2023, déposés au rang des minutes du notaire soussigné le 03 mai 2023, enregistrés le 19 mai 2023 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 091/2; numéro 148; Monsieur BENGOU Jean Pierre associé unique de la société BOIS KASSA SARLU a cédé à Messieurs Johan NEUVILLE et MALONGA MATONDO Odin Guellord respectivement cinquante (50) parts à chacun, soit la totalité des parts qu'il détenait dans ladite société. A la suite de cette cession, suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «BOIS KASSA» S.A.R.L. reçu par le même notaire en date du 03 mai 2023, enregistré le 19 mai 2023 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 091/5; numéro 1484, il a été décidé :
• La nomination d'un nouveau gérant: Monsieur DIAGOU-RAGA Ibrahim, a été nommé en qualité de gérant en remplacement de Monsieur BENGOU Jean Pierre.
• La refonte des statuts.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 25 mai 2023.
Pour Avis
Maître Ludovic MOUNCUENGUE
Notaire

40



1984 * Anniversaire * 2024

Mucodec, **40 ans** de confiance mutuelle !



06 987 90 00 - mucodec.com



Encore plus proche de vous !